

1942-1946

Dossiers d'agents arrêtés par les autorités Allemandes  
pour différents motifs

(BA)

D. 1873

(AKC)

Bacelle, Seine

Inscribed with  
fish at 1/2



S.S.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.S.C.F.  
par les autorités d'occupation

NOM :..... BACHELLE  
 Prénoms ..... Pierre  
 Grade à la S.S.C.F. .... mineur auxiliaire ouvrier  
 Résidence de service..... Dépôt de La Chapelle  
 Date d'entrée à la S.S.C.F..... 15 mai 1942  
 Date et lieu de naissance..... Saint Maurice (Seine) le 10 mai 1906  
 Domicile civil..... Saint Maurice (Seine) rue de la Croix  
 Situation de famille ..... *Célibataire*  
 Qualités professionnelles ..... excellentes  
 Services militaires ..... néant  
 (grade, campagnes, citations, blessures)  
 Affiliation politiques (s'il y a lieu) ..... *nous n'en connaissons pas!*  
 Date de l'arrestation ..... 27 juillet 1944  
 Motif de l'arrestation..... Inconnu  
 Condamnations .....  
 Date, tribunal, motif.....  
 Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce  
 Lieu d'internement ..... Prison du Cherche-Midi  
 Nom du défenseur .....

E. B. D. anté.  
D. 1873

J.C.P. du Service 19 AOU 1944  
Le Directeur

Signé: LEMAIRE

SOCIETE NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

S.N.C.F. MATERIEL DE TRACTION  
23 NOV. 1942  
U R G E N T

PARIS, le - 7 NOVE 1942

SOCIETE NATIONALE  
des Chemins de fer Français  
8 NOV. 1942  
REGION NORD  
TRACON 8<sup>e</sup> ARR<sup>t</sup> AMIENS  
N° 4634

Région du Nord  
-----  
Matériel et Traction  
-----  
Subdivision du Personnel  
-----  
S.P.I. N°

Transmis à Monsieur le C.A.T. à Amiens  
un avis d'opposition N° 117574 de 81f.50  
signifié sur les salaires du manoeuvre BAILLY  
Marcel, de Longuean (Traction).  
à la requête du Percepteur de Boves à Amiens

en le priant de le communiquer d'urgence à l'inté-  
ressé en l'informant que des retenues seront effec-  
tuées sur son traitement, à moins que le Percepteur  
ne fasse parvenir la mainlevée au Service du Contien-  
tieux, 45, rue St-Lazare, à Paris (9ème)

Au cas où l'agent prétendrait que l'opposition  
ne le concerne pas, l'indiquer en précisant le  
motif du refus

Prière de me retourner cet avis après avoir  
apposé votre signature sur l'accusé de réception.

Pr. Le Chef de la Subdivision  
du Personnel,

Transmis à M. le Chef de Secteur  
à Longuean  
Amiens, le 9 Novembre 1942  
Chef d'Arrondissement ou de Service

En retour à Monsieur le Chef de la  
Subdivision du Personnel  
à LA CHAPELLE  
Amiens le 21 Nov 1942  
Le Chef d'Arrondissement ou  
de Service

M. BARBERE  
C.A.T. à Amiens

Longuean le 20 Novembre 1942  
Le Chef direct  
Le Chef de Dépôt Boves

Chief d'Arrondissement ou de Service  
Chef direct

1873.

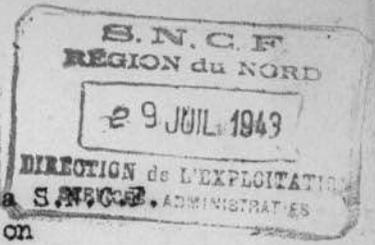
ARK

Baduel, André.

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation



**BADUEL**

NOM : . . . . . : **BADUEL**

Prénoms . . . . . : **André, Jean**

Grade à la S.N.C.F. . . . . : **F M X**

Résidence de service . . . . . : **COMPIEGNE**

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : **1/8/1930**

Date et lieu de naissance . . . . . : **8/9/1907**

Domicile civil . . . . . : **26, rue Le Féion à COMPIEGNE (Oise)**

Situation de famille . . . . . : **Marié - 1 enfant (filles 15ans)**

Qualités professionnelles . . . . . : **bonnes**

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) . . . . . : **Soldat 2ème classe 13/5/1927 au 7/11/1928**

Affiliation politique (s'il y a lieu) { . . . . . }

Date de l'arrestation . . . . . : **12/7/1943 à 20h.20**

Motifs de l'arrestation . . . . . { **Absent de son service pour maladie depuis le 27 Janvier 1943, BADUEL devait le reprendre le 24 Juillet 1943. Motifs inconnus.**

Condamnation . . . . . : . . . . .

Date, tribunal, motif . . . . . { . . . . . }

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . . { . . . . . }

Lieu d'internement . . . . . : **COMPIEGNE.**

Nom du défenseur . . . . . : . . . . .

1873  
29 JUIL 1943

Service Central P. M. L. S.  
& Directeur

Signé : CAMBOURNAG

Ci-joint fiches de renseignements.



Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Chenuy*

27 JUL 1943

M.N.E.P. 4 A/1  
D. 55.595P.2<sup>b</sup> du 13 Juillet 1943Arrestation par les  
Autorités allemandes28  
*Chenuy*Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de SAINT-QUENTIN,

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus.

Je prends note que le facteur mixte BABUCEL,  
André, de COMPIEGNE, éloigné de son service pour  
maladie depuis le 27 Janvier 1943 et dont la re-  
prise était prévue pour le 24 Juillet 1943 a été  
mis en état d'arrestation par les Autorités al-  
lemandes le 13 Juillet 1943 dans la soirée.

Les appointements de cet agent seront sup-  
primés à compter du 24 Juillet 1943 mais à par-  
tir de cette date, il bénéficiera d'une allocat-  
ion fixée provisoirement à la moitié de sa ré-  
munération augmentée s'il y a lieu des allocat-  
ions pour charges de famille.

Sur cette allocation, qui sera payée à  
Mme BABUCEL domiciliée 26, rue Le Faion à  
COMPIEGNE (Oise), devront être opérées les rete-  
nues pour Caisse des Retraites et Caisse de  
Prévoyance, lesquelles retenues seront versées  
à ces caisses. L'allocation subira également les  
retenues fiscales et sera déclarée au fisc.

...

D'autre part, cette absence n'aura aucune répercussion sur l'avancement en grade et en échelon, sur le congé annuel et la prime de fin d'année mais celle-ci sera mise en réserve et non payée aux ayants-droit si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement des primes de fin d'année.

Enfin, je vous précise que pendant l'absence de HANDEL, sa famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures d'économat et à l'approvisionnement en combustibles.

Signé : CHEVRIER

DELEGATION GENERALE

du

GOUVERNEMENT FRANCAIS

dans les

TERRITOIRES OCCUPES

S. G. F.  
Paris, le 21/10/1943.  
25 OCT 1943  
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES  
MÉTÉOROLOGIQUES  
1875 - PARIS - 14<sup>e</sup> - FRANCE  
TÉLÉPHONE 89-40

N° DS 8542/43/S

COPIE TRANSMISE à :

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la  
Région du NORD  
à titre d'information. Le 22/10/1943.

Le Chef du Bureau des  
Prisonniers,

Monsieur,

*le 22/10/1943*  
*non tenu compte*  
*7*

*Mcnamara*

J'ai l'honneur de me référer à votre communication du 4 Août 1943, concernant M. André BADUEL, arrêté par les Autorités allemandes, et de vous transmettre, ci-après, copie d'un rapport que vient de m'adresser M. le Préfet de l'Oise :

" J'ai l'honneur de vous faire connaître que les Autorités allemandes locales, auprès desquelles je suis intervenu, m'ont fait savoir que M. BADUEL André, employé à la S.N.C.F., demeurant à Compiègne, arrêté par les Autorités d'occupation le 12 Juillet 1943, est décédé d'apoplexie le 13 Juillet 1943.

" La Feldkommandantur de Beauvais me communiquera ultérieurement le lieu où il est enterré."

Agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

signature :

Monsieur CAZALET  
Chef du Service des Prisonniers S.N.C.F.  
8, rue de Londres - PARIS IXème.

27 OCT 1943

DR/N2/41  
D 1873

COPIE pour Monsieur le Chef de la  
Subdivision du Personnel EX.  
pour avis  
L'Ingénieur en Chef,

Signé: OUDOT

DELEGATION GENERALE  
du  
GOUVERNEMENT FRANCAIS  
dans les  
TERRITOIRES OCCUPES

PARIS, le 21.10.1943

N° DS 8542/43/S

COPIE TRANSMISE à :  
Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du Nord  
à titre d'information.  
Le 22.10.1943  
Le Chef du Bureau des Prisonniers  
.....

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à  
votre communication du 4 Août 1943,  
concernant M. André BADUEL, arrêté par  
les autorités allemandes et de vous  
transmettre, ci-après, copie d'un rap-  
port que vient de m'adresser M. le  
Préfet de l'Oise :

"J'ai l'honneur de vous faire  
connaître que les autorités allemandes  
locales, auprès desquelles je suis in-  
tervenu, m'ont fait savoir que M. BADUEL  
André, employé à la S.N.C.F., demeurant  
à COMPIEGNE, arrêté par les autorités  
d'occupation le 12 Juillet 1943, est  
décédé d'apoplexie le 13 Juillet 1943.

"La Feldkommandatur de BEAUVAIS me  
communiquera ultérieurement le lieu où  
il est enterré".

Agréer, Monsieur, l'assurance de  
mes sentiments très distingués.

Signature.

Monsieur CAZALET,  
Chef du Service des Prisonniers S.N.C.F.  
8, rue de Londres - PARIS (9°)

18 COPIE à Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de St QUENTIN,

COPIE

Suite à sa lettre PL.1 du 25 Novembre 1943.

Signé " DEGARDIN "

6 Décembre 1943.

Monsieur C A Z A L E T  
Chef du Service des Prisonniers S.N.C.F.  
8 Rue de Londres, PARIS

EX.N.g.p.4 A/1  
D.35.595

Affaire BADUEL

Vous nous avez le 22 Octobre 1943  
transmis la copie d'une lettre de la Délégation  
Générale du Gouvernement Français dans  
les Territoires occupés, signalant le décès,  
le 13 Juillet 1943, du Facteur Mixte BADUEL,  
André, de COMPIEGNE, incarcéré par les Autori-  
tés allemandes depuis le 12 Juillet 1943.

Mme BADUEL n'a jamais été avisée  
officiellement du décès de son mari et elle  
s'est heurtée, de la part des Autorités alle-  
mandes, tant de COMPIEGNE que de St QUENTIN,  
à un refus aux demandes de renseignements  
qu'elle a présentées.

En outre, le décès n'a pas été  
transcrit sur l'acte de naissance de son mari  
à la Mairie du 18ème Arrondissement de PARIS.

Mme BADUEL se trouve ainsi dans  
l'impossibilité de fournir les pièces nécessai-  
res à la liquidation de la situation adminis-  
trative de son mari.

Je vous serais obligé de vouloir  
bien intervenir auprès des autorités compéten-  
tes en vue de remédier à cette situation.

Le Chef du Service de l'Exploitation,

Signé " DEGARDIN "

Région du Nord

Exploitation

6ème Arrondissement

P.9/n° 74

SECOURS

EX.N.g.p.4 A/1

D. 35.595

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel, à PARIS

Atteint "d'iléo-sacralgie", le Facteur-Mixte BADUEL, André, de COMPIEGNE a dû interrompre son service le 27 Janvier 1943.

Admis à l'hôpital Américain de NEUILLY pour traitement, le 26 Mars, il en est ressorti le 4 Avril suivant.

Il devait reprendre ses fonctions le 24 Juillet 1943 quand, le 12 du même mois, vers 20 h 30, il fut mis en état d'arrestation par les Autorités allemandes pour un motif inconnu.

A la suite de cette incarcération vous avez bien voulu me faire connaître par votre lettre référence rappelée en marge du 27 Juillet 1943, que les appointements de cet agent seraient supprimés à compter du 24 dudit mois, mais qu'à partir de cette date il bénéficierait d'une allocation fixée provisoirement à la moitié de sa rémunération, augmentée s'il y avait lieu des allocations pour charges de famille.

Le 4 Novembre 1943, j'ai appris par votre intermédiaire que notre agent était décédé le lendemain de son incarcération.

Pour faire suite aux directives de votre lettre EX.N.g.p.4 A/1 du 18 Novembre dernier, j'ai fait procéder à une enquête en vue de vous fixer sur la situation actuelle à tous points de vue de Mme BADUEL.

Les renseignements suivants ont été recueillis :

Domiciliée à COMPIEGNE, 26 Rue Le Féron, la veuve de notre ex-agent exerce depuis le 20 Novembre 1943, le métier de repasseuse à la Blanchisserie NICOT, de cette résidence, au salaire journalier de 15 Frs. Elle n'est utilisée que 3 heures par jour.

Elle a bénéficié, jusqu'alors, de la Mairie, au titre de femme d'agent incarcéré, d'une allocation journalière de 12 francs. Sa fille, âgée de 15 ans, est employée depuis deux mois à la Droguerie FAILLARD de cette résidence. Chaque mois elle remet à sa mère une somme de 500 francs. Ce sont leurs seules ressources.

Actuellement, Mme BADUEL est redevable du montant de ses contributions pour l'année 1942, soit 462 francs.

Leur revenu mensuel de 1.200 francs est nettement insuffisant dans les temps actuels.

J'ai la certitude que cette femme et sa fille éprouvent de grosses difficultés pour acheter les denrées indispensables à leur existence, et je me permets d'attirer tout particulièrement votre attention sur le cas de celles-ci.

A noter que Mme BADUEL n'a eu jusqu'alors aucune dépense à faire pour les obsèques de son mari; elle doit les envisager. Elle ignore actuellement ou celui-ci a été inhumé par les Autorités allemandes.

Une demande d'allocation de décès a été présentée dernièrement à la Caisse de Prévoyance en faveur de Mme BADUEL par la gare de COMPIEGNE. Aucune suite n'est encore intervenue.

Par ailleurs, je me permets d'attirer tout particulièrement votre attention sur le 4ème paragraphe de votre lettre EX.N.g.p.4 A/1 du 6 Novembre 1943, qui prévoyait la récupération éventuelle des sommes versées à tort à Mme BADUEL au titre 1/2 salaire de son mari.

Je ne vous cache pas que si semblable opération venait à se réaliser, cela produirait sans aucun doute un très mauvais effet sur le personnel de la gare de COMPIEGNE.

A ce sujet, je vous confirme les termes de ma lettre P.2b du 8 Novembre 1943 par lesquels je vous disais que Mme BADUEL ignorait tout du décès de son mari, les Autorités d'occupation ne l'en ayant jamais avisée.

En raison des circonstances ci-dessus exposées, je vous demanderais de vouloir bien accorder à l'intéressée le secours qu'elle sollicite par la lettre jointe, en date du 30 Novembre dernier, ce qui lui apportera en cette pénible circonstance une aide matérielle et morale.

Il s'agit d'une excellente mère de famille sur qui les meilleurs renseignements ont été recueillis.

Le Chef du 6ème Arrondissement,

(S) BAUDEZ.

14 14/43 200

Paris, le 16 DEC 1943

16 DEC 43  
18.11.43 33-40

EX.N.gp 4 A/1  
D 35.595

Affaire BADUEL

VR: DR/N2/41  
D 1.873

Monsieur le Directeur,

LETTRE REPONSE

Ainsi que vous en avez été avisé, le Facteur mixte BADUEL, André, de COMPIEGNE, incarcéré par les Autorités allemandes le 12 Juillet 1943, est décédé le lendemain, mais nous n'avons eu connaissance de ce décès que par l'avis que nous a donné M. CAZALET, Chef du Service des Prisonniers S.N.C.F. le 21 Octobre 1943.

En application des dispositions de votre lettre DR/N2/47DAW du 20 Novembre 1943, nous avons, dès l'arrestation de BADUEL, fait payer à sa femme une allocation fixée à la moitié de la rémunération de son mari.

Mme BADUEL n'a jamais été avisée officiellement du décès de son mari et elle a ainsi perçu à tort, jusqu'à fin Octobre 1943, au titre de l'allocation précitée une somme de 3.336 f. Elle peut prétendre au remboursement des retenues pour la retraite de son mari qui comptait moins de 15 années de versement à la Caisse des Retraites, mais la liquidation de la situation administrative du Facteur mixte BADUEL se trouve retardée du fait que sa veuve ne peut produire l'acte de décès. Elle s'est, jusqu'à présent, heurtée à un refus de la part des Autorités allemandes aux demandes de renseignements qu'elle a présentées.

Le décès n'a pas été transcrit sur l'acte de naissance à la Mairie du 18ème Arrondissement de PARIS.

Par lettre dont ci-joint copie, je suis intervenu auprès de M. CAZALET pour tenter de remédier à cette situation.

En vue d'apurer le compte de BADUEL et tenant compte de ce que sa veuve ne peut être soupçonnée d'avoir cherché à bénéficier indûment de l'allocation puisqu'elle ignorait le décès de son mari, je vous propose d'accorder un secours de 3.336 f correspondant à la somme qui lui a été payée à tort.

Par ailleurs, et afin de venir immédiatement en aide à Mme BADUEL, dont la situation est signalée par la lettre dont ci-joint copie de M. BAUDEZ, je lui fais payer une somme de 2.000 f à titre d'avance à valoir sur les sommes qui lui reviendront au titre du remboursement des retenues pour la retraite.

Le Chef du Service de l'Exploitation

*Ceif*

L'Ingénieur en Chef  
Signé: OUDOT

27 DEC 1943

DR/N2/47-D 1893

M. le Chef du 1<sup>er</sup> EX

*Je ne surs pas  
été transcrit sur les registres de l'état-civil du 18<sup>e</sup> arr de Paris au  
marge de l'acte de naissance. Le décès de notre agent n'est pas  
officiel, M. le Directeur sera donc disposé à considérer - comme  
de 1<sup>er</sup> des Retraites - que Baduel est vivant civillement ou administrativement.*

*Par suite, non seulement nous ne rétablirons pas à M<sup>me</sup> Baduel  
l'allocation mensuelle versée depuis le 19-7-43, mais nous reprendrons  
nos versements à compter du 1-11-43 et jusqu'à la transcription du décès sur les  
registres de l'état-civil.*

*auriez-vous objection à cette solution?*

Le Service du Contentieux ne connaît pas de texte sur lequel on puisse se baser pour insister près des A.O.

Pi le Cazalet, saisi par le. Pégardin le 6 décembre 43. ne peut arriver à un résultat, le Cx ne voit d'autre moyen que de faire demander par le SCP à la <sup>H.V.D.</sup> ~~H.V.D.~~ d'intervenir auprès de la Kommandantur locale. en exposant que faute d'acte officiel. on ne peut régler la situation administrative de me Baduel.

Legal

21.12.43

-REMARQUE-

Cette déclaration n'est pas à retenir; en effet, au cours de sa confrontation avec les agents de l'Exploitation, MOUTIER et PLOCC, DEFRUIT a déclaré :

"...si MOUTIER en a pris une, je n'en avais pris également "qu'une".

P. 4

Cette déclaration a été lue, approuvée et signée par DEFRUIT et constituée en fait un aveu.

M. le Directeur

Les autorités allemandes se refusant à répondre aux demandes de renseignements de M<sup>me</sup> Baduel et le décès de notre agent n'ayant pas été transcrit sur les registres de l'état civil du 18<sup>e</sup> Arr. de Paris en marge de son acte de naissance, j'ai fait effectuer une démarche au J<sup>e</sup> du Contentieux afin d'aider l'intéressée à obtenir l'acte de décès de son mari.

Veuillez trouver ci-joint la réponse du Contentieux. La lettre de M. Dégardin à M. Galet (J<sup>e</sup> des Prisonniers S.N.C.F.) datant déjà du 6/12, nous pourrions - sans attendre - demander au S.C.P. de saisir la H.V.D. Paris en vue d'une intervention auprès de la Feld- Kommandatur de Beauvais.

Quant à l'allocation mensuelle reçue indûment par M<sup>me</sup> Baduel, j'estime - comme M. Dégardin - que cette somme était de bonne foi lorsqu'elle l'a perçue. Tenant compte d'une part de l'art. 1235 du Code civil sur la répétition de l'indu (« Tout paiement suppose une dette: si ce qui a été payé sans être dû est sujet à répétition ») et d'autre part de la situation difficile de l'intéressée qui ne dispose chaque mois que de 1200<sup>+</sup> pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa fille (15 ans), je suis d'avis d'accorder à M<sup>me</sup> Baduel - sous forme de secours - une remise de dette qui, sans atteindre les 3.336<sup>+</sup> payés à tort, pourrait se rapprocher sensiblement de 3.000<sup>+</sup>, maximum absolu que l'art. 101 de l'article XVIII du R.P. vous autorise à accorder sans en référer à M. le Directeur Général.

24/12

R - Puisque le décès n'est pas officiel, en raisonnant comme le J<sup>e</sup> de Paris, ne donnons pas 2000<sup>+</sup> au vu de la 1/2 hérité?

*[Signature]*

9

PARIS, le - 8 JAN 1944

S. N. C. F. Région du Nord
10 JANV 1944
Services Administratifs de la Direction 18, Rue de Dunkerque, PARIS-X <sup>e</sup> Tél. TRU, 59-40

Monsieur le Directeur,

EX.N.g.p.4 A/1  
D. 35.595Affaire BADUELDR/N2/41  
D.1873LETTRE REPONSE

Je n'aurai aucune objection à reprendre à compter du 1er Novembre 1943 le versement à Mme BADUEL, femme du Facteur Mixte BADUEL, André, de COMPIEGNE, incarcéré par les Autorités allemandes, de l'allocation qui lui était payée mensuellement et ce, jusqu'à la transcription du décès de notre agent sur les registres de l'Etat Civil.

A Il reste entendu que nous ne réclamons pas ultérieurement à Mme BADUEL le remboursement des sommes qui lui auront ainsi été versées.

B Je vous serais obligé de me confirmer votre accord sur ce point et de m'indiquer si nous devons passer immédiatement à l'exécution de la mesure envisagée.

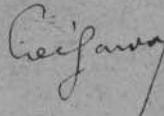
13 JAN 1944

DR/N2/41 - D 1873

M. le Chef du Service EX

A + B = oui

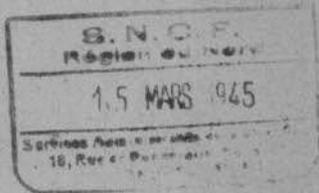
Le Chef du Service de l'Exploitation



Le Directeur  
Signé : CAMBOURNAC

*Copie au 1<sup>er</sup> Ep*

15 MARS 1945



Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel.

DR/N.2/41  
D. 1873

Le facteur mixte BADUEL André, de Compiègne, arrêté par les autorités allemandes le 12 juillet 1943, serait décédé le lendemain mais malgré plusieurs démarches effectuées à l'époque auprès des différentes autorités, aucune confirmation officielle <sup>de décès</sup> n'a pu être obtenue.

Je vous serais très obligé de vouloir bien prescrire de nouvelles démarches afin de recueillir si possible la précision qui nous manque pour procéder à la liquidation de la situation administrative de BADUEL.

*SCP (275) demande la révision de leur note*

Le Directeur  
*S. Gerny*

EX.N.gp.4A/4

X. 20.439

*fait copie a Ext*

20 JUIN 1946

Madame,

J'ai été douloureusement ému  
par la mort de votre mari décédé en  
captivité.

Au nom de la Société Nationale,  
de la Région du Nord et en mon nom  
personnel, je m'associe à votre deuil  
et vous exprime mes sentiments de  
vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que nous  
saurons garder le souvenir de votre  
cher disparu.

Veillez agréer, Madame, avec  
l'hommage de mon respect, l'assurance  
de ma profonde sympathie.

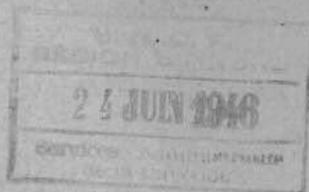
*u* Le Directeur,

Signé : HÉBERT

Madame BADUEL, André  
26 rue Leféron  
à Compiègne  
( Oise )

22 JUIN 1946

Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction



Le Chef de la Subdivision du Personnel

EX.N.gp.4A/1  
D. 35.595P.m N° 1382  
41112Monsieur le Chef de la Section  
des Prisonniers et Déportés S.N.C.F.  
8, rue de Londres à PARIS,Agent non rentré  
de captivité en  
Allemagne  
-----

Suite à votre communication référence rappelée ci-dessus du 22 août 1945, concernant le facteur mixte BADUEL André, de Compiègne, dont l'arrestation a été opérée par les Allemands le 12 juillet 1943.

En me confirmant que BADUEL est décédé le lendemain de son arrestation à Compiègne, le Chef d'Arrondissement précise que Mme BADUEL possède depuis quelques mois un certificat de décès officiel qui lui a été délivré par un Conseil spécial d'Etat Civil.

Les pièces nécessaires pour obtenir la mention "Mort pour la France" ont été fournies à l'autorité civile par le groupe de résistance dont dépendait BADUEL et ce classement est maintenant homologué par l'Administration.

Signé: DELANNOY

Recherche des P.G. Travailleurs et Déportés  
Politiques dont les familles sont sans nouvelles  
ou qui seraient décédés.  
-----

Nom; Prénoms du Déporté      BADUEL André ✕  
Grade et résidence d'emploi      <sup>Facteur Mitr</sup> ~~Prix~~ à COMPIEGNE  
Date et lieu de naissance      8/9/1907 à PARIS (18° Arrt)  
Signalement complet

Nom et adresse de la personne à prévenir; Mme BADUEL Simone  
30 Rue Carnot à COMPIEGNE

Renseignements sur le lieu de captivité      Arrêté par les  
Allemands le 12 Juillet 1943 pour oeuvre de résistance. Torturé  
par la Gestapo et décédé le lendemain 13 Juillet. Le corps  
n'a pas été retrouvé.  
No du Corps de troupe, No du camp, du Kommando,  
Lieu de travail, etc...      ///

ou

Nom et adresse de l'employeur  
lieu de travail      .///

ou

lieu de déportation avec la dernière  
adresse complète      .////

No matricule      .///

Renseignements recueillis

(joindre les documents ou copies communiqués par la  
famille ainsi que deux photographies récentes  
format carte d'identité).

*(Pas de photographies jointes)*

Mme BADUEL n'était pas bénéficiaire d'une délégation de solde

Transmis à S.C.P. le 23 Janvier 1946

Signé: Bihall

D. 1873

D.R. 2

Baillon, Marcel.

S.N.C.F.

Renseignements à fournir

Région d' en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

**4 2023**

NOM : .....

Prénoms : **BAILLON**

Grade à la S.N.C.F. : **Marcel, Charles, Elisée**

Résidence de service : **aide-coureur (r.f. de a/chef de dépôt)**

Date d'entrée à la S.N.C.F. : **Amiens - TR.**

Date et lieu de naissance : **24.8.1936**

Domicile civil : **28.8.09 à Estrées St Denis (Oise)**

Situation de famille : **17 rue Chevallier à AMIENS.**

Qualités professionnelles : **Marlé - sans enfant**

Services militaires : **Très bonnes**  
(grade, campagnes, citations, blessures) : **engagé volontaire: 15.10.39/19.10.39**

Affiliation politique (s'il y a lieu) : **caporal - 173<sup>e</sup> R.I.A.**

Date de l'arrestation : **HEANT**

Motif de l'arrestation : **28.8.1942 en service (r.f. a/chef de dépôt)**  
*inconnu à ce jour*

Condamnation : \_\_\_\_\_

Date, tribunal, motif : \_\_\_\_\_

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : \_\_\_\_\_

Lieu d'internement : **(prison de Fresnes)**

Nom du défenseur : \_\_\_\_\_

*Libéré le 2.5.45* { *21873* } *S C P M. J. D. J.*

*Reprise de service le 28 AOU 1942* } *Le Tricteur*

*28.5.45* } *Signé: Cudot*

*Service Central du Personnel avisé le 14 juin 1945 par courrier collectif classé dossier Boen Jean*

L'aide-ouvrier Baillon Marcel, d'Amiens T. a été  
arrêté par les A.O. le 26-8-42 sans motif  
connu à ce jour et est incarcéré à la prison de  
Vincennes.

Catégorie A<sup>1</sup> = 75% Rcm = 1386<sup>+</sup>.

M<sup>me</sup> Baillon, qui n'a pas d'enfant et ne  
travaille pas, est sans ressources.

Un secours mensuel de 1350<sup>+</sup> (en  
arrondissant) pourrait lui être accordé  
en attendant que nous ayons reçu des précisions  
sur le motif de l'incarcération (ou que le S.C.P.  
nous ait fait connaître le régime d'allocations  
définitivement arrêté à l'égard des agents  
incarcérés par les A.O.).

28/9/42 *Auslo*

EXPHE - Intérieur  
28-9-42 M.T.

Secours mensuel  
Rcm = 1380

S. N. C. F.

S. N. C. F.  
RÉGION du NORD

La Chapelle, le 20 OCT 1942

O/C

21 OCT 1942

Région du NORD

Matériel

DIRECTION des SERVICES

Subd<sup>iv</sup> du Personnel

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

S.P.D. N° 1552

BAILLON, Marcel, aide-ouvrier  
à Amiens (Ton) - Incarcéré par les  
autorités allemandes - Renseignements

Suite à nos transmissions des 26 et 27 août 42.

La Préfecture de la Somme, auprès  
de qui une démarche avait été faite  
afin d'obtenir des renseignements sur  
les motifs de l'arrestation de cet  
agent, nous avise que la mesure prise  
intéressait en même temps 24 personnes  
du département de la Somme et que,  
malgré l'enquête à laquelle il a été  
procédé, il n'a pas été possible de  
connaître les inculpations relevées  
à l'encontre de ces détenus.

*21 oct  
w warty*

*voir de plus  
au dossier*

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel



17 AOUT 1945

**S.N.C.F.**  
**RÉGION du NORD**  
**DIRECTION de L'EXPLOITATION**  
**SERVICES ADMINISTRATIFS**

DR. N2. 47-D 7873

Communiqué

à M. Monchot,  
Inspecteur divisionnaire  
au Service Central du Personnel  
(1<sup>er</sup> Div.)

en le priant de me faire  
connaître s'il est d'accord avec moi  
pour déduire les sommes versées par  
l'autorité militaire du 29/5 au 31/7/45  
de celles qui sont versées à M. Baillon  
de ce titre de rappel de solde ("A" ci-joint).

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD  
25 AOUT 1945

Très bien dévoué,

Le Chef de Bureau  
Principal

Wéroudent

M. Wéroudent,  
La question a été  
réglée par la note  
Pe n° 82 de ce jour.

Wéroudent  
25. VIII. 45

Pe 1356

10 NOV 1945  
DWH 3/1/1/1873

M. T. ...  
de ...  
du ...  
et ...

Flour  
SIBIR - BESIAD

3ème Arrondissement  
de Traction  
-----

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT les AGENTS DEPORTES

Noms et prénoms	Grade	Résidence	Adresses et Observations
BAILLON Marcel	AIO	AMIENS	<u>Dernière adresse connue :</u> Geb.23.5.09. 30092 D Block 17/44 Sangerhausen (10) SA ( Deutschland)

S.N.C.F. RÉGION  
MATERIEL  
27 AVR. 1945  
Subdivision de Personnel

D. 1873

SR

Baillot, Serge.

S.N.C.F.  
Région Nord  
Traction  
4ème Arrondt

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation.

11 ADU 1944

NOM . . . . . : BAILLOT  
Prénoms . . . . . : Serge Emile  
Grade à la S.N.C.F. . . . . : Elève-mécanicien  
Résidence de Service . . . . . : BULIGNY  
Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : 2.IV.36  
Date et lieu de naissance . . . . . : 15.12.1911 à BULIGNY (Aisne)  
Domicile civil . . . . . : 13, rue du Colonel Briant BULIGNY (Aisne)  
Situation de famille . . . . . : Marié - 2 enfants - 9 a, 5 a.  
Qualités professionnelles . . . . . : Bonnes  
Services militaires . . . . . :  
(grade, campagne, citations  
blessures) . . . . . : { 15.10.31 - 15.10.32 - SM. 43 R.I.  
2.10.39 - 16.11.39 : Mobilisé  
Affiliation politique (s'il y a  
lieu) . . . . . : { Inconnue  
Date de l'arrestation . . . . . : 11.7.44  
Motif de l'arrestation . . . . . : { Inconnu par les autorités allemandes  
suite à l'incendie de la cabine 2 en  
gare de Buligny  
Condamnation . . . . . :  
Date, tribunal, motif . . . . . :  
Eléments de toute nature suscep-  
tibles de justifier un recours en  
grâce . . . . . :  
Lieu d'internement . . . . . : Prison de Cambrai.  
Nom du défenseur . . . . . :

M. VANDENBUSCH est avisé.

11 ADU 1944  
S.C.F.  
Le Directeur  
D. Berry

S.N.C.F.

le \_\_\_\_\_

-----  
Région du Nord  
-----

LE DIRECTEUR  
--

DR/N 2/41

D. N° 1873

Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands.

Monsieur le Directeur  
du Service central P.

Suite ~~à~~ la fiche de renseignements

concernant l'élève mécanicien *Baillot*  
*Seige* et le mécanicien de maintenance *Pen*,  
*Louis de Brionville*  
que je vous ai adressée le 11/6/44

Ces agents, incarcérés par les autori-  
tés d'occupation depuis le 31/7/44  
ont été libérés le 3/8/44  
et ont repris leur service le 4/8/44

-----  
-----  
-----

LE DIRECTEUR,

(APR)

D. 1873

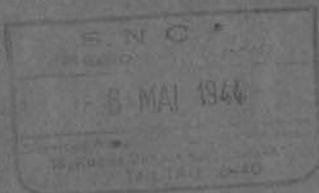
Baker, Douglas.



- Monsieur le Chef des Services Administratifs de la  
Direction.

Ci-joint fiches de renseignements.

- Messieurs LECOEUR - COLLET - CAREL.



- 5 MAI 1944

Monsieur LATOUCHE  
Ingénieur Principal Représentant de la  
S.N.C.F. auprès de l'E.B.D. LILLE -

Ex.N.g.p.4 A/1  
D. 57.420

Arrestation par  
les autorités  
allemandes

L'auxiliaire interprète BAKER Douglas,  
du bureau de l'Arrondissement de l'Exploi-  
tation de SAINT-OMER, a été mis en état  
d'arrestation par les autorités allemandes  
dans la matinée du 26 avril 1944.

Je vous serais obligé d'effectuer une  
démarche à l'E.B.D. LILLE en vue de connaî-  
tre les faits ayant motivé la mesure prise  
contre BAKER et de me renseigner.

Né le 21 novembre 1924 à SAINT-MARTIN-  
au-LAERT (P.-de-C.), BAKER est domicilié  
17, rue des Clouteries à SAINT-OMER.

Signé: DELANNOY

*6-5*  
*in manly*

St-Omer, le 28 Juin 1944

P<sup>l</sup>- 1889-Arrestation par les  
Autorités AllemandesMonsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel à PARIS

Par ma lettre P<sup>l</sup> 1889 du 26 Avril 1944, je vous ai avisé que l'auxiliaire interprète BAKER, Douglas, utilisé à mon bureau, a été arrêté par les autorités allemandes, le 26 Avril 1944.

Nous n'avons pu connaître le motif de la mesure prise à l'égard de BAKER.

Par lettre en date du 17 Juin, l'E.U.A. de St-Omer m'avise que cet agent vient d'être relaxé et qu'il ne doit pas être réemployé par la S.N.C.F.

BAKER ne s'est pas, jusqu'à présent, présenté dans mes bureaux.

Je demande aux Services de la Main d'Oeuvre l'autorisation de le licencier à la date de son arrestation.

Le Chef du 3ème Arrondissement

S.N.C.F.  
Région du Nordsigné: *Bismes*EX.N.GP. 4  
D.57.420/

12 JUIL 1944

Paris, le 11 JUIL 1944

Services Administratifs  
18, Rue de Dunkerque  
Tél: 1100Arrestation par  
les Autorités  
Allemandestransmis à Monsieur le Chef des  
Services Administratifs de la  
Direction

Pour le tenir au courant.

Comme suite à ma note même référence du  
5 Mai 1944.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*12/7  
un/mars**Bismes*

D. 1873

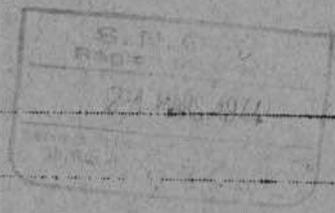
AK<sup>2</sup>

Bally, Gabriel

S.N.C.F.

Région du N O R D

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation



NOM . . . . . : B A L L Y

Prénoms . . . . . : Gabriel

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Auxiliaire

Résidence de service . . . . . : DESVRES

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . : 31 Janvier 1944

Date et lieu de naissance . . . . : 27 Aout 1922 à LONGPOSSE (Pas-de-Calais)

Domicile civil . . . . . : Rue Belle Croix - DESVRES (Pas-de-Calais)

Situation de famille . . . . . : Célibataire

Qualités professionnelles . . . . : Bonnes

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . } Classe 1942

Affiliation politique  
(s'il y a lieu). . . . . }

Date de l'arrestation . . . . . : 6 Mars 1944 - libéré le 9 Mars s'est remis à dis-  
position de sa gare d'attache le même jour.

Motifs de l'arrestation . . . . . } Vérification de la situation au point de vue ser-  
vice obligatoire au travail. (Situation reconnue  
en règle).

Condamnation . . . . .

Date, tribunal, motif . . . . . }

Éléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . }

Lieu d'internement . . . . .

Nom du défenseur . . . . .

D. 1873

21 MARS 1944

SCP par Subitoy  
Le Directeur

Signé: LEMAIRE

D 1873

DR 2



BARBAUX

Emile

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

29 SEP 1942

SEP 29 1942  
 [Faint signature or stamp]

S.N.C.F.

Région d **a Nord**

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation



NOM: . . . . .

**BARBAUX**

Prénoms . . . . .

**Emile, Albert**

Grade de la S.N.C.F. . . . .

**Ouvrier**

Résidence de service . . . . .

**Boulogne (Traction)**

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . .

**14 Janvier 1937**

Date et lieu de naissance . . . . .

**6 Novembre 1911 à Catreux - (V. de C)**

Domicile civil . . . . .

**71, rue Marcel Sembat à Catreux**

Situation de famille . . . . .

**marie, 1 enfant 3 ans 1/2**

Qualités professionnelles . . . . .

**normales**

Services militaires  
(grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . .

**à cl. appelé : 20. Octobre 1931**

**libéré : 15 Octobre 1933**

Affiliation politique (s'il y a  
lieu) . . . . .

**1<sup>er</sup> esc. régiment d'Infanterie**

**Adant**

Date de l'arrestation . . . . .

**10 Septembre 1942**

Motif de l'arrestation . . . . .

**Motif jusqu'ici inconnu : la  
Kreiskommandatur a refusé de  
l'indiquer.**

Condamnation . . . . .

Date, tribunal, motif . . . . .

*09*

Eléments de toute nature suscepti-  
bles de justifier un recours  
en grâce . . . . .

Lieu d'internement . . . . .

**Dirigé sur Lille**

Nom du défenseur . . . . .

*1873.*

*SEP au Division  
Le Directeur*

**28 SEP 1942**

**Signé : CAMBOURNAC**

Lille, Jean, L. Dancet  
Mati. no 2402 - 1779 n. 1929 48,000

S.N.C.F.  
REGION du NORD  
13 NOV 1942  
DIRECTION de L'ADMINISTRATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Grandmis  
le Chef des Services  
Administratifs Paris.

PPT  
Barboux  
Emile  
Secours

Il s'agit de la femme  
d'un ouvrier du dépôt de  
Boulogne, incarcéré par  
les A.O., à qui un  
secours mensuel de 2.900  
a été accordé le 24.10.1942

17 NOV 1942

14/11/1942  
Missions les yeux  
de M. le Directeur  
Comme suite à la décision  
du 24-10-42

L'ingénieur Principal  
Chef de la Section du Personnel

*[Signature]*

16/11  
M. Dancet  
Je tiens à dire que l'entretien  
de cette femme doit aller au  
maximum, mes services du verse  
les plus. Il n'y a pas de doute  
que j'ai accédé

13 OCT 1942

M/B

MT 8

RÉGION du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs, à PARIS.

R. C. Seine 276.448 B

S.P.D. n° 1124

BARBAUX Emile, Ouvrier - OCUSIN Emile,  
Chauffeur de manoeuvres - CUXAC Maurice,  
Chauffeur de manoeuvres à Boulogne.  
Incarcérés par les autorités allemandes  
Renseignements.-

Le Service de M. LEBIE m'avise qu'à la suite d'une nouvelle démarche effectuée auprès des autorités allemandes, il n'a pas été possible de connaître le motif de l'incarcération de ces agents.

Par contre, j'apprends par l'intermédiaire de l'E.B.D. Lille que les intéressés ont été incarcérés pour menées communistes.

Or, nous n'avons jamais eu connaissance que les intéressés, qui sont de bons agents, professaient des idées anti-nationales.

En conséquence, une démarche est faite auprès du Préfet du Pas-de-Calais afin d'avoir des renseignements sur leur activité à ce point de vue.

Je vous tiendrai au courant du suivi.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Sous-division du Personnel,

S.G.L.P. - PARIS - 20/E 58.001 - 1-44

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

H. C. Seine 276.448 B

Al n° 3596

Amiens le 15 Octobre 1942

MT 8



Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(Subdivision du Personnel)  
à LA CHAPELLE

- Incarcération par les Autorités allemandes -

Suite à ma lettre Al n° 3479, du 6  
courant, à M. le Préfet du Pas-de-Calais,  
dont je vous ai adressé copie.

Les familles des agents CUKAC, BARBAUX  
et COUSIN ont reçu des nouvelles de leur  
mari et fils, qui leur font savoir qu'ils  
sont retenus comme otages et enfermés dans  
la forteresse d'Huy dans la province de  
Liège. Ces agents disent ne pas manquer  
de nourriture, mais réclament des colis.

Ci-dessous leur adresse :  
" Citadelle d'Huy  
" Prisonnier civil"  
" Province de Liège (Belgique) "

Le Chef du 3ème Arrondissement  
de la Traction

Hg-7

S.C.F.F. - PARIS - 20/10/42 - 58.001 - 0-51

*Transmis à Monsieur le Chef  
des Services Administratifs à Paris  
Suite à ma lettre 5204 n° 1424  
du 13. 10. 42*

*Donné à Monsieur le  
Chef de la*

L'Ingénieur Principal

Subdivision du Personnel

M. Fatalet

M. Fatalet précise que c'est bien pour les communistes connus que M. Dumas n'est pas d'accord: même si rien de répréhensible ne leur est imputé, ce dernier ne veut rien leur accorder.

A titre de contre-proposition, M. Fatalet a suggéré à M. Dumas de faire la discrimination suivante:

1) agents incarcérés, soi-disant comme communistes, mais qui ne nous sont pas connus au titre: A. F. + 3/4 rémunération.

2) agents connus comme communistes, incarcérés sans qu'il leur soit imputé une acte répréhensible: A. F. + 1/2 rémunération (au lieu de 3/4).

En tout cas, M. Fatalet estime qu'il y a lieu d'appliquer sans plus attendre le barème tel qu'il a été arrêté le 22-9-42

- pour Barbaux et Lucea (dont je lui ai exposé la situation) de les considérer comme des otages (nombreuses arrestations à Boulogne) et de leur accorder tout de suite A. F. + 100% Rem.

M. Vivrontal  
J'ai signé  
complément.  
27/10/42

Anteroull

Arrêtés par les A.O. le 10-9-42 soi-  
disant pour menées communistes (aucun  
d'exc ne nous est connu à ce point de vue),  
l'ouvrier T. Barbaux et le chauffeur de  
manœuvres Lussac, de Boulogne, sont  
enfermés à la forteresse de Huy à titre d'étages  
- en même temps que plusieurs habitants de  
Boulogne -

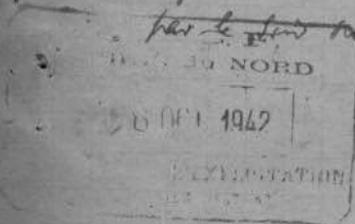
Chacun d'eux a un enfant.

$A^1 = A.F. + 75\% Rem = 2250^f$  pour Barbaux } par  
2150<sup>f</sup> — Lussac } mois

Si nous appliquions dès à présent le barème  
Fatalot (et vous serez peut-être d'avis de le faire  
puisque les arrestations sont postérieures au 1-9-42)  
nous pourrions verser chaque mois:

$A.F. + 100\% Rem = 2.900^f$  à Barbaux  
2.850<sup>f</sup> à Lussac.

M. Fatalot confirme que nous pouvons  
le faire, le barème étant accepté, sauf  
par le ~~ministère~~ pour un cas particulier



29/10/42  
Quelqu'un  
25-X-42

S.N.C.F.

Région du Nord

DR/N2/4  
D.1873

28 OCT 1942

28 OCT 1942

Agents arrêtés  
les Allemands

DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Directeur  
du Service Central P.

Suite à ma transmission du 28  
Septembre 1942 de notices relatives  
à l'arrestation de :

BARBAUX Emile, ouvrier  
COUSIN Emile, chauffeur de manoeuvres  
CUXAC Maurice, chauffeur de manoeuvres  
de BOULOGNE.

J'apprends par l'intermédiaire de  
l'E.B.D. de LILLE que ces agents <sup>CHARLOTTE</sup>  
ont été arrêtés pour menées communistes  
et sont actuellement détenus à la  
citadelle de HUY, Province de LIEGE  
(Belgique).

Nous n'avons jamais eu connaissance  
de ce que les intéressés qui sont de  
bons agents professaient des idées  
antinationales; une démarche va être  
faite à la Préfecture du Pas-de-Calais  
afin d'obtenir des renseignements  
sur ce point et je vous tiendrai au  
courant.

P. Le Directeur,

*S. Berry*

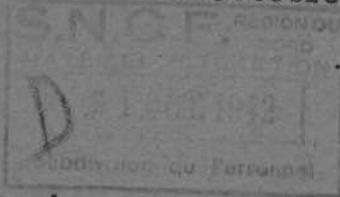
SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Amiens le 30 Octobre 1942 M.T. 8

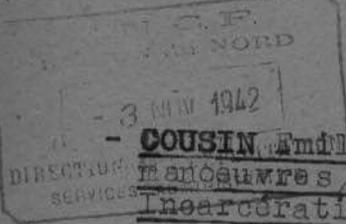
RÉGION du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

H. C. Seine 276.438 B  
Al n° 3816



Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(Subdivision du Personnel)  
à LA CHAPELLE



- COUSIN Emile et CUXAC Maurice, Chauffeur de  
manœuvres - BARBAUX Emile, ouvrier à Boulogne  
incarcération par les autorités allemandes

Suite à mes lettres Al. 3479 et 3596 des  
6 et 15 courant.

Je vous donne, ci-après, copie d'une  
lettre de M. le Préfet du Pas-de-Calais, en  
date du 26 Octobre :

" En réponse à votre lettre Al. 3479, du  
" 6-10-42, relative à l'arrestation, le 10-9-42  
" de MM. COUSIN Emile - BARBAUX Emile et CUXAC  
" Maurice, j'ai l'honneur de vous faire connaî-  
" tre que les démarches tentées par M. le S/Pré-  
" fet de Boulogne auprès de la Kreiscommandantur  
" dans le but d'obtenir leur libération, n'ont  
" pas abouti.

" Une nouvelle intervention sera prochain-  
" nement tentée par M. le Sous-préfet de Boulogne  
" et je ne manquerai pas de vous tenir au cou-  
" rant du résultat obtenu. "

201E 36.001 - 6-41

Le Chef du 3ème Arrondissement  
de la Traction

*Je renvoie à Monsieur le Chef  
des Services Administratifs  
suite à ma transmission du 17/10/42  
de la lettre A 703179, du 15.10.42 à ma lettre  
S 201E 1424 du 13.10.42. La Chapelle le 2/11/42*

Ingénieur Principal  
Chef de Service du Personnel

43 ->

Cuteau 5 novembre

SNC  
MAISON DE TRAVAIL  
- 9 NOV. 1942  
Subdiv. de Personnel

Monsieur

Vu p. le Dir.  
H. L. S. (sic)  
76/11

À la suite de votre avis m'ayant  
qui un secours m'était accordé en  
l'absence de mon mari. Je vous  
suis de transmettre à Monsieur  
le Directeur sous mes remerciements  
pour sa bienveillance à mon égard  
et lui exprimer toute ma  
gratitude.

Recevez Monsieur l'expression  
de mon respect.

Em<sup>me</sup> Barbau Emile

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the paper.



M. l'Ingénieur Principal  
Service des Matériel et Reaction  
78 Rue des Prisonniers (18<sup>ème</sup>)  
Paris

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD  
- 9 NOV 1942  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

- 9 NOV 1942

DR/N2/41  
D 1873

Agents arrêtés par les Allemands. Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel

Suite à ma lettre même référence du 28 Octobre 1942.

Veillez trouver ci-dessous la réponse faite par M. le Préfet du Pas-de-Calais à la suite de la demande de renseignements que nous lui avons adressée :

"En réponse à votre lettre Al.3479, du 6-10-42, relative à l'arrestation, le 10-9-42 de MM. COUSIN Emile - BARBAUX Emile et CUXAC Maurice, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les démarches tentées par M. le S/Préfet de BOULOGNE auprès de la Kreiskommandantur, dans le but d'obtenir leur libération, n'ont pas abouti.

"Une nouvelle intervention sera prochainement tentée par M. le Sous-Préfet de BOULOGNE et je ne manquerai pas de vous tenir au courant du résultat obtenu"

Le Directeur,  
*P. Ferry*



Boulogne, le 5/12/43

Personnelle

D.A. BARBAUX

Monsieur BARRERE  
Chef du 3<sup>e</sup> Arrt Traction  
à AMIENS

Agents incarcérés.

L'ouvrier BARBAUX Emile qui avait été arrêté le 10 Septembre par les Autorités d'occupation est rentré à Boulogne le 3 Décembre à 22H.

Il a été interné à la Citadelle d'Huy province de Liège, sans qu'il lui ait été possible de connaître le motif de son arrestation.

Pendant son internement il s'est livré à divers travaux à l'intérieur de la citadelle toujours gardé par des soldats allemands en arme.

La nourriture était la suivante : le matin une tasse de mauvais café, à midi une tasse de soupe, le soir une tasse de mauvais café, une cuillère à café de beurre et même quantité de miel avec 150 grammes de pain. Il n'a jamais eu connaissance de la viande. Afin de ne pas mourir de faim il a du manger des épluchures de pommes de terre, des betteraves fourragères des carottes, trouvées dans les poubelles du camp.

BARBAUX a maigri pendant son absence, qui a duré un peu moins de 3 mois, de 12 à 13 kilogrammes. Il a été visité le 4 Décembre par le Docteur DEFRANCE, Médecin de la S.N.C.F à Outreau, qui lui a prescrit du repos et de la suralimentation. Le bulletin de visite vous sera expédié incessamment.

.....

Il est actuellement dans un tel état de faiblesse qu'il lui sera impossible de reprendre son travail avant au moins une quinzaine de jours.

Le Chef de Dépôt,

*Vaut*

19

S.N.C.F.

PARIS

Région du NORD

Matériel et Traction

Subd<sup>st</sup> du Personnel

SPD n° 2557

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD

16 DEC 1942

DIRECTEUR

le Chef des Services  
Administratifs, à PARIS

M/B

BARBAUX Emile, ouvrier, COUSIN Edouard  
chauffeur de manoeuvres, CUXAC Cheuf-  
feur de manoeuvres à Boulogne, incarcé-  
rés par les autorités allemandes -  
libération.

Ces 3 agents, qui avaient été incar-  
cérés par les autorités allemandes le  
10 Septembre 1942 sans que le motif  
soit connu, ont été libérés: BARBAUX  
le 3 Décembre, COUSIN le 8 Décembre et  
CUXAC le 6 Décembre.

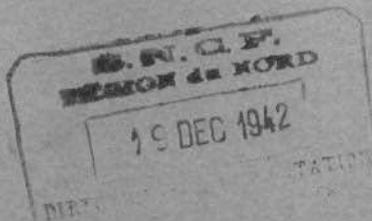


Ci-joint la lettre adressée à  
M. BARRERE par le Chef de dépôt de Boulo-  
gne relatant le régime qui fut appliqué  
à BARBAUX.

Ces trois agents sont très dé-  
primés et ont obtenu du repos par le  
médecin de la S.N.C.F.

*Le Marty  
16-12-42*

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel



DR/N2/41  
D 1873

TATON 19 DEC 1942

libération d'agents  
incarcérés par les  
Allemands.

Monsieur le Directeur du  
Service Central du Personnel

Suite aux fiches de renseignements  
concernant :

MM. BARBAUX Emile, ouvrier  
CUXAC, Maurice, Chauffeur de manoeuvres  
COUSIN, Edouard, -d°-  
de BOULOGNE

que je vous ai adressés le 28 Septembre  
1942.

Ces agents, incarcérés par les auto-  
rités d'occupation depuis le 10 Septem-  
bre 1942 ont été libérés respectivement  
les 3, 6 et 8 Décembre 1942 et seront  
remis en service après repos médical  
accordé en raison d'une très forte dé-  
pression.

Le Directeur,

Signé: CAMBOURNAC

See

D. 7873

Barbier, Albert,

Photo/plate  
Album  
of 7

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

Nom ..... : BARBIER  
Prénoms ..... : Albert; Eugène  
Grade à la S.N.C.F. .... : Auxiliaire (garde de nuit)  
Résidence de service ..... : BERGUES  
Date d'entrée à la S.N.C.F. .... : 6 mai 1944  
Date et lieu de naissance ..... : 14 mai 1915 à GUEISE (Aisne)  
Domicile civil ..... : P.N. 161 à Socx par BERGUES (Nord)  
Situation de famille ..... : Célibataire  
Qualités professionnelles ..... : service normal  
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) ..... : { 1<sup>re</sup> classe au 155<sup>e</sup> R.I. de Forteresse  
appelé le 1<sup>er</sup> septembre 1936. Prisonnier de guerre  
libéré le 5 février 1943.  
Aucune à notre connaissance.  
Affiliation politique (s'il y a lieu) ..... : {  
Date de l'arrestation ..... : nuit du 24 au 25 mai alors qu'il assurait  
le service au P.N. 161.  
Motifs de l'arrestation ..... : { inconnus.  
(Démarches faites par le Chef d'Arrondissement  
V.B. auprès de l'E.B.D. en vue de connaître le  
motif de l'arrestation et obtenir si possible la  
libération de l'intéressé.  
Condamnation ..... : {  
Date, tribunal, motif ..... : { "  
Éléments de toute nature susceptibles  
de justifier un recours en grâce ..... : { "  
Lieu d'internement ..... : "  
Nom du défenseur ..... : - 8 JUIN 1944 - "

6. 1873

SCP - M. Lemaître  
Le Soucieux

LEMAÎTRE

x Lille le 16 Juin 1944

VAIN VAH M)  
Personnel  
Barbier Albert  
auxiliaire  
arrêté par les P.A.

Monsieur Faradis

Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel Paris

ça  
1873

Miti a ma note du 9.6.44.

M. Albert, Inspecteur R.B. a  
pu m'indiquer, que vous aviez alerté, nous  
informe qu'il n'a pu obtenir aucune  
renseignement concernant l'arrestation de  
cet agent.

Le Chef d'arrondissement.

19 JUN 1944

*[Signature]*

V.B.N. 24/32

Paris, le 23.6.1944

Transmis à Monsieur le chef des  
services Administratifs.

pour le tenir au courant.

S. 1	REC.
26 JUN 1944	
Services Adm. 76, Rue de...	

16-6  
in main

*[Signature]*

Dunkerque le 23 juin 1944

Monsieur ALLERT  
RB OberInspektor à DUNKERQUE

J'ai l'honneur de vous aviser que le nommé BARBIER Albert, né le 14 mai 1915 à Guise (Aisne), embauché à la S.N.C.F. le 6 Mai 1944 à Bergues-P.N. 161, a été arrêté par la Feldgendarmarie dans la nuit du 24 au 25 mai 1944 alors qu'il assurait son Service de garde. Il est actuellement détenu à Dunkerque rue de l'Eglise de Bergues (ancienne Kommandantur) du port.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, cet agent, ancien prisonnier de guerre, serait accusé d'être en situation irrégulière en France. Or, il résulte de l'attestation ci-jointe délivrée par le Centre de Libération de Lille que cet agent, fait prisonnier de guerre le 18 juin 1940, interné au Stalag IV D n° matricule 60 690 a été mis en congé de captivité le 3-2-1943.

Il ne peut donc s'agir que d'une erreur provenant d'une similitude de nom et je vous prie de vouloir bien intervenir pour la mise en liberté de cet agent. C'est d'ailleurs le ~~si~~ ~~de~~ notre Chef de canton à Bergues et je me porte garant de la sincérité de notre agent.

Dunkerque, le 23 juin 1944

Monsieur l'Ingénieur,

Arrestation du fils BARBIER Albert, garde auxiliaire

J'ai reçu des renseignements complémentaires au sujet de cette arrestation.

J'ai fait une nouvelle démarche auprès de M. ALLERT.

Ci-joint copie de la lettre que je lui adresse pour qu'il puisse intervenir auprès du Commandant BECKER de la KKdatur de Cassel.

P/Le Chef de Section  
"BOITEL"

Lille, le 26 juin 1944

Copie à Monsieur PARADIS, Chef de la Subdivision du  
Secrétariat et du Personnel à PARIS

pour information.

P/Le Chef d'arrondissement

V.B.N. sp. B2

Paris, le 15 juillet 1944.

Copie à Monsieur le Chef des Services Administratifs  
pour le tenir au courant.

Le Chef de la Subdivision  
du Personnel et du Secrétariat V.B.



17 juil  
L. Marty

Lille, le 3 juillet 1944

VA 4 - MI

Monsieur LATOUCHE  
Ingénieur principal

Représentant de la S.N.C.F.  
auprès de l'E.B.D. Lille

Suite à mes notes des 8 et 28-6-66, relatives à l'auxiliaire BARBIER  
Albert, de Bergues, arrêté par les Autorités allemandes le 24/25 Mai 1944.

Je vous informe que cet agent a été remis en liberté le 28 juin 1944

Votre bien dévoué

Le Chef d'arrondissement

Lille, le 3 juillet 1944

Copie à Monsieur PARADIS, Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel à Paris, pour le tenir au courant.

P/Le Chef d'arrondissement

.....

V.B.N. SP B2

Paris, le 20 juillet 1944

Copie à Monsieur le Chef des Services Administratifs  
pour le tenir au courant.

Je demande au Chef d'arrondissement de me faire connaître la  
date à laquelle cet auxiliaire a repris son service.

Le Chef de la Subdivision  
du Personnel et du Secrétariat V.B.



*[Signature]*

Paris, le 18 juillet 1944

V.B.N. gp. B2

Monsieur ADINE,

Suite à votre note du 3 juillet 1944, concernant l'auxiliaire BARBIER Albert qui avait été arrêté par les Autorités d'occupation dans la nuit du 24 au 25 mai et qui a été relaxé le 28 juin.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître la date de reprise de service de l'intéressé.

Le Chef de la Subdivision  
du Personnel et du Secrétariat V.B.

PARADIS.

V.B.N. va.4 M<sup>1</sup>

Lille, le 29 juillet 1944

BARBIER Albert  
auxiliaire  
arrêté par les A.A

Monsieur PARADIS,  
Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel  
PARIS

M. BARBIER a repris son service le 28 juin au soir (service de nuit au P.N. 161).

P/Le Chef d'arrondissement  
.....

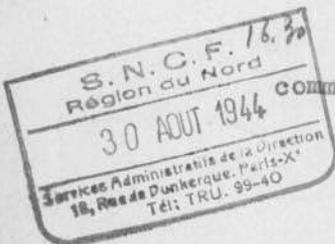
V.B.N. gp. B2

Paris, le 17 août 1944

Copie à Monsieur le Chef  
des Services Administratifs,

comme suite à ma note du 20 juillet 1944.

Le Chef de la Subdivision  
du Personnel et du Secrétariat V. B



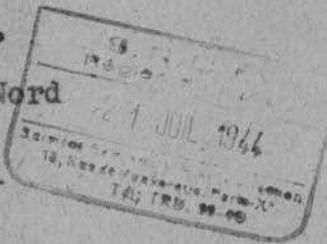
25  
30/8/44  
g

21/8  
le mardi

S.N.C.F.

Région du Nord

DR/N2/41  
D 1873



21 JUIL 1944

Agent incarcéré par  
les autorités alleman-  
des.

Monsieur le Directeur  
du Service central du Personnel  
(Service des Prisonniers)

Suite à ma transmission du 8 juin  
1944 de la notice de renseignements  
concernant l'auxiliaire garde de nuit  
BARBIER, Albert, de BERGUES.

L'intéressé est actuellement détenu  
à DUNKERQUE, rue de l'Écluse de Bergues  
(ancienne Kommandantur du port).

*a*  
D'après les renseignements recueillis  
cet agent ancien prisonnier de guerre  
serait accusé d'être en situation irrégu-  
lière en France, alors que fait prisonnier  
de guerre le 18 juin 1940 et interné au  
stalag IV D n° mle 80.690 il a été mis  
en congé de captivité le 3 février 1943.

Ces faits sont confirmés par une  
attestation délivrée par le Centre de libé-  
ration de Lille; copie de cette pièce a  
été remise au Service local V.B. pour être  
produite lors d'une démarche auprès du  
Commandant BECKER de la KKatur de CASSEL.

Je vous prierais de vouloir bien égale-  
ment intervenir à nouveau en faveur de  
BARBIER.

Le Directeur  
Signé: LEMAIRE

S.N.C.F.

24 JUIL 1944

le 24 JUIL 1944

Region du Nord

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41

D. N° 1873

Monsieur le Directeur  
du Service central P.

Libération d'agent  
incarcéré par les  
Allemands.

Suite à la fiche de renseignements

concernant l'auxiliaire Barbier,  
Albert - de Bergues

que je vous ai adressée le 8 Juin 1944

Cet agent, incarcéré par les autori-

tés d'occupation depuis le 24 mai 1944

a été libéré le 28 Juin 1944

et a repris son service.

LE DIRECTEUR,  
Signé: OUDOT

S. 1873

AKC

att

Baré, Robert.

S.N.C.F.

Région d NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

21 MARS 1944

NOM . . . . . BARE

Prénoms . . . . . Robert, Auguste

Grade à la S.N.C.F. . . . . Inspecteur de 2ème Classe

Résidence de service . . . . . 456 C.M. à ABANOUJET

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 14 Septembre 1911

Date et lieu de naissance . . . . . 10 Novembre 1896 à ESTREES-ST-DENIS (Oise)

Domicile civil . . . . . 205, rue Vulfran Warmé à AMIENS (Somme)

Situation de famille . . . . . Marié deux enfants, 1 F 19 ans, 1 G 13 a

Qualités professionnelles . . . . . Excellent fonctionnaire

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . 102è Régiment Artillerie lourde 9/8/1916 -  
15/1/1919

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) . . . . . inconnue

Date de l'arrestation . . . . . 8 Mars 1944 vers 13 heures

Motifs de l'arrestation . . . . . Inconnus - Une demande de libération a  
adressée par M. le Directeur à M. le D<sup>r</sup>  
Président de l'U.R.D. PARIS-NORD. Le  
tour du S.C.P. a été pris d'intervenir de  
côté pour la libération de M. BARE.

Condamnation . . . . .

Date, tribunal, motif . . . . .

Eléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . .

Lieu d'internement . . . . . Caserne Agel à BEAUVAIS et transféré ensuite  
à ST-QUENTIN.

Nom du défenseur . . . . .

21873

21 MAR 1944

S.C.P. au Service  
Le Directeur

SIGNATURE

M. le Directeur du Service Central du  
Personnel

Pour le tenir au courant et en le priant  
d'intervenir de son côté pour la libération de  
M. BARE.

Le Directeur

SIGNE  
16 MARS 1944

Le Directeur

À Monsieur le Docteur SCHAU  
Directeur de l'A. B. D. PARIS-NORD

EX.N.GP. 4 A/1  
D. 26.591

Arrestation d'un  
agent par les  
autorités alle-  
mandes

J'apprends que M. BARE Robert, Inspec-  
teur de 2e classe à ABANCOURT, a été mis en  
état d'arrestation par les autorités alle-  
mandes le 8 Mars 1944.

Il ne vous échappera pas que l'arres-  
tation de ce fonctionnaire, chargé d'une  
importante circonscription de Mouvement,  
ne peut que nuire à la bonne exécution du  
service.

Je vous serais en conséquence obligé,  
de vouloir bien intervenir pour que M. BARE  
soit rapidement interrogé afin que, s'il  
n'est pas retenu contre lui de griefs pré-  
cis, il soit libéré et mis à même de re-  
prendre au plus tôt son activité à la  
S.N.C.F., laquelle a actuellement un impé-  
rieux besoin de ses caïres.

Le Directeur,

Signé Lamerque

BLEUET, Germain

s/Chef de gare principal à AMIENS

né le 30 Juillet 1897 à FLERS-sur-NOYE  
(Somme)

domicilié : 292, Boulevard de Beauvillé  
à AMIENS. (Somme)

---

BARE, Robert

Inspecteur de 2ème classe à ABANCOURT

né le 19 Novembre 1896 à ESTREES-St-  
DENIS.

domicilié : rue Vulfran warré à AMIENS  
(Somme)

inscriptions fournies à M Godebert  
le 13/3/44 à 9h30

M. le Chef des Services Administratifs  
de la Direction

Comme suite aux fiches de renseignements que je lui  
ai adressées

Le Chef de la Subdivision de Personnel

EX.N.SP 4 A/1  
D. 26.391



27 MARS 1944

restation par  
les Autorités  
allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.

Prière de faire supprimer à compter  
du 9 Mars 1944 la solde de M. BARE Robert,  
Inspecteur de 2ème classe à Abancourt,  
incarcéré par les Autorités allemandes.

Il sera en compensation attribué à  
l'intéressé, suivant les modalités en vi-  
gueur dont vous avez eu connaissance, une  
allocation mensuelle <sup>fixée</sup> aux 3/4 de sa  
rémunération plus A.P.S'il y a lieu et  
payable à Madame BARE, domiciliée 205, Rue  
Vulfran Verme à Amiens à qui vous voudrez  
bien mandater dès à présent les sommes  
acquises par l'agent au titre appointe-  
ments pour la période du 1er au 8 Mars  
1944 inclus.

Je vous rappelle que la prime de fin  
d'année devra le cas échéant être mise en  
réserve si l'agent n'est pas libéré au  
moment du paiement de la dite prime.

27 3  
univerty

Signé: DELAN...

S.N.C.F.

H.D.

Région du Nord

Exploitation

Recherche des P.G. Travailleurs et Déportés Politiques dont les familles sont sans nouvelles ou qui seraient décédés.

NOM, Prénoms du (1) Prisonnier \_\_\_\_\_  
Travailleur \_\_\_\_\_  
Déporté BARE Robert

Grade et résidence d'emploi Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe à Chencourt 45<sup>e</sup> CT

Date et Lieu de naissance 10 novembre 1896 à Jostries-St. Denis

Signalement complet 1<sup>m</sup> 48 cheveux châtains, figure ovale  
petite cicatrice à la figure

NOM et adresse de la personne à prévenir Mme Bare  
17 Rue Latour à Amiens

Renseignements sur le lieu de captivité \_\_\_\_\_

N°-du Corps de Troupe, N°-du camp, du Kommando \_\_\_\_\_

lieu de travail etc. ....

ou

Nom et adresse de l'employeur \_\_\_\_\_

lieu de travail \_\_\_\_\_

ou

Lieu de déportation avec la dernière adresse complète \_\_\_\_\_

N°-matrioule \_\_\_\_\_

Renseignements recueillis

(joindre les documents ou copies communiqués par la famille ainsi que deux photographies récentes, format carte d'identité)

*Des renseignements recueillis, il est à craindre que M. Bare ne soit décédé au cours du transport qui l'emmenait vers son lieu de déportation -*

1) - rayer les mentions inutiles.

Transmis à S.C.P. le 20 Mars 1946

Signé: Bichal,

24  
E.B.D. Paris-Nord  
30 H Bbv L 2 Bmas

M/M

Paris, le 10 Mai 1944.

TRADUCTION  
(LPN 40.672)

*E. M. Audot*  
*Amir M. Deg...*

MAI 1944  
9  
A la S.N.C.F.  
Région Nord  
Paris

Objet: Arrestation d'un agent de la S.N.C.F.

Réf.: Vos lettres EX.N.m/h.6 bis du 10/3/44, Le Directeur du 16/3/44  
et EX.N.m. du 8/4/44.

D'après nos constatations, il n'y a pas lieu de compter  
prochainement sur la libération de l'Inspecteur BARRE Robert, de la  
45ème Inspection d'Abancourt.

**A |** Nous vous prions par conséquent de nommer d'urgence  
pour ce poste un autre agent qualifié.

(s) KLEIN

Dest: Région Nord (D.R.N.)  
Région Nord (Ex.N.m/h.6bis)  
Monsieur Cartier  
A  
archives

Le 10 Mai 1944

D.

A la S.N.C.F.  
Région NORD - PARIS

Objet : Arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
Réf. : Vos lettres EX N m/h 6 bis du 10/3/44, le Directeur du 16/3/44  
et EX.N.m du 8/4/44

D'après nos constatations, il n'y a pas lieu de compter prochainement sur la libération de l'Inspecteur BARRE, Robert, de la 45ème Inspection d'Abancourt.

A ( Nous vous prions par conséquent de nommer d'urgence pour ce  
( poste un autre agent qualifié.

S : KLEIN

Dest. Région Nord (D.R.N.)  
Région Nord (EX.N.m/h 6bis)  
Monsieur CARTIER.

Archives.

DR/N2/41

D.1873

17 MAI 1944  
Copie pour Monsieur le Chef du Service EX  
Pour avis, en le priant d'examiner ce qui peut être fait  
pour A.

Le Directeur,

SIGNÉ: GUYOT

17 MAI 1944

**Eisenbahnbetriebsdirektion**

**Paris Nord**

30 H Bbv L 2 Bmas

Paris, den 10.5.1944

Rue de Dunkerque, 18

Fernsprech-Anschl. TRU. 56-96

An die  
Region Nord der SNCF  
nachr. Verb. Stelle

Betr: Verhaftung eines franz. Eisenbahnbediensteten.

Bezug: Dort. Schr. EX.N. m/h 6 bis vom 10.3.44,  
Le Directeur v. 16.3.44 u EX.N.m. v. 8.4.44

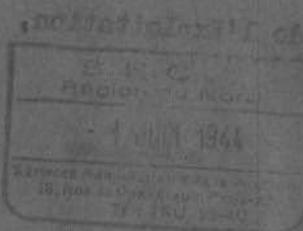
Nach unseren Feststellungen ist mit der Freilassung des Inspektors  
Barré, Robert, von der 45. Inspektion in Abancourt in nächster Zeit  
nicht zu rechnen. Wir bitten deshalb, seinen Posten nunmehr umgehend  
mit einem anderen geeigneten Beamten zu besetzen.

*Meunier*

4.801 - 20.000 - 11-43 E. P. S. MARIGNAN, PARIS P. 40.013

Copie pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

DR/N.2/41 - D. 1873



Le Chef du Service de l'Exploitation  
à Eisenbahn-Betriebs-Direktion  
Paris-Nord

Ex.N.g.p. 4 A/1  
D. 26.391

-:-

*1.6  
W. Marty*

Par votre lettre 30 B 1 Bao. du 19  
Mai, vous m'avez demandé d'affecter un  
Inspecteur au poste vacant à Abancourt.  
Je vous ai exposé le 8 Avril les  
conditions très difficiles dans lesquelles  
la Région Nord se trouve placée pour cou-  
vrir les postes d'Inspecteurs et je vous  
ai indiqué que depuis le début des hosti-  
lités 7 fonctionnaires d'Inspection avaient  
été tués par fait de guerre, 9 étaient  
prisonniers de guerre et 4 avaient été  
incarcérés par les Autorités Allemandes.  
Au cours de notre entretien du 16  
Mai, j'ai insisté à nouveau sur ces diffi-  
cultés et je vous ai demandé votre inter-  
vention en vue de la libération de Mon-  
sieur BARRE.

La situation s'est en effet aggravée:  
il a été nécessaire d'établir une Direc-  
tion du Mouvement Ceinture (D.M.C.) et,  
pour équiper ce nouvel organisme, j'ai dû,  
en totalité, faire appel aux autres Régions.  
Si vous estimez indispensable de pour-  
voir actuellement au remplacement de l'Ins-  
pecteur de la 45<sup>ème</sup> Circonscription de  
Mouvement, je pourrai certes nommer un  
Inspecteur, mais de formation récente et  
qui ne posséderait certainement pas

...

4  
Copie pour l'inspecteur de l'Etat des Ponts  
l'expérience souhaitable pour tenir le poste  
dans les circonstances difficiles actuelles.

1918. 10 - 11. 1918

Le Chef du Service de l'Exploitation,

Signé: DEQUENNE



Par votre lettre du 21 Mars, au 13  
mai, vous m'avez demandé d'élaborer un  
rapport sur les ponts à construire.  
Je vous ai exposé le 2 avril les  
conditions de réalisation de ces ponts.  
Je résume dans ce rapport les conclusions  
à tirer de ces études et les propositions  
à formuler en conséquence.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef,  
l'assurance de ma haute estime et de  
mon profond respect.

Ex. N. 3. 0. 4. 1  
D. 22. 201

...

S. N. O. F.  
21 JUIN 1944  
19, Rue de Valenciennes, PARIS-11  
TÉL. 11.11.40

21 JUIN 1944

Le Directeur  
À Monsieur le Président de l'E.S.F.  
PARIS-NORD

EX.N.6P.4 A/I  
D. 26.39I

Arrestation par  
les autorités  
allemandes.

Je viens d'apprendre que M. BINE,  
Robert, Inspecteur de 2ème cl. à ABANDONNET,  
(49° Circonscription de Nogent) dont  
l'arrestation a été opérée par les autori-  
tés allemandes le 6 Mars 1944, aurait été  
transféré de ST-QUENIN à COMPIÈGNE.

S'il en est bien ainsi, je suppose,  
puisque ce fonctionnaire n'est pas passé  
en Jugement, qu'aucun grief sérieux n'a  
été en définitive, retenu contre lui.

Je vous demanderais, en conséquence,  
de vouloir bien intervenir en vue de sa li-  
bération aussi prochaine que possible.

Signé : LEMAIRE

21 JUIN 1944

Der Direktor  
an den Herrn Präsident der E. B. D.  
Paris-Nord

DR/W 2/41 D 1873

Verhaftung  
von den deutschen  
Behörden

Ich habe soeben gelernt dass Herr  
BARE, Robert, Inspektor 2. Klasse in  
ABANDOURT (45. Bezirk der Bahnbewegung),  
welcher von den deutschen Behörden am  
8. März 1944 in Verhaft genommen wurde,  
von St-QUENTIN nach COMPIEGNE verlegen  
worden sei.

Bei so bewandten Umständen vermute  
ich, da dieser Beamte vor dem Gericht  
nicht gefordert worden ist, dass schliess-  
lich kein schwerer Klagegrund gegen ihn  
beibehalten wurde.

Dementsufolge ersuche ich Sie einschrei-  
ten zu wollen so dass obiger Beamte bald-  
möglichst befreit werden kann.

Der Direktor,  
Signé: LEMAIRE

DR 2

1873

Docteur Baron

---

23-12-43

M. Audot

M. le ~~général~~ Rivet a informé M. le  
Directeur de cette arrestation.

Comme EIX le propose, une intervention  
de M. Lantouche pourrait être faite auprès de  
M. E.B.D. Lelle.

Ce serait la 1<sup>ère</sup> pour un médecin.

Ph. Girouard

M. Verdun

M. le Directeur nous a fait la possibilité  
d'obtenir - il me signale par un appel  
et le tenir en compte

m/12

23/12

63

Région du Nord

Exploitation

P.<sup>1</sup> 1889Monsieur le Chef de la Subdivision du Personnel  
à PARIS

Je suis avisé que M. le Docteur BARON, Médecin de la Circonscription de BOULOGNE, a été arrêté par les Autorités allemandes le 6 courant.

M. le Docteur DEVAUX, suppléant, est lui-même gravement malade.

En raison de cette situation, j'ai saisi votre Service par téléphone et, conformément à ses instructions, j'ai invité la gare de BOULOGNE à faire assurer l'intérim du Service médical par M. le Docteur VANHEECKHOET (qui n'est pas actuellement agréé par la S.N.C.F.) jusqu'à ce que M. le Docteur RAYMOND ~~AND~~ prenne une décision.

M. le Docteur LAMIOT, Médecin Conseil, ex-titulaire du poste, est allé spontanément déclarer au Chef de Gare de BOULOGNE qu'il se mettait à notre disposition et qu'il avait fait part de cette offre à M. le Chef du Service Médical.

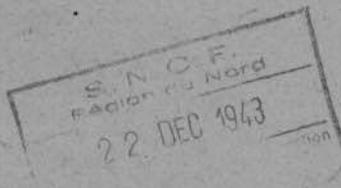
Le Chef d'Arrondissement,

(S) TISNES.

PARIS, le 22-DEC 1943

EX.N.g.p.4 A/1

D.B.57059



Arrestation par les  
Autorités allemandes.

Transmis à Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction;

Pour le tenir au courant.

Je lui serais obligé de me faire savoir s'il y a lieu de demander l'intervention de M. LATOUCHE auprès de l'E.B.D. LILLE en vue d'obtenir la libération de M. le Docteur BARON.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

PARIS, le 24 décembre 1943

S. N. C. F.  
Région du Nord

24 DEC 1943 16

Services Administratifs de la Direction  
18, Rue de Dunkerque, Paris-X<sup>e</sup>  
Tél: TRU. 59-40

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
REGION du NORD  
S.M.

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs,

Le Chef de la Subdivision du Personnel  
EX. me communique une note qui vous a été  
transmise le 22 courant par M. CHEVRIER au  
sujet du Dr BARON, de Boulogne. Cette note  
demande s'il n'y aurait pas lieu de demander  
l'intervention de M. LATOUCHE, de l'E.B.D.  
de Lille, en vue d'obtenir la libération du  
Dr BARON.

Si la chose était possible, ce serait  
notre désir le plus ardent, car le Dr BARON  
est un de nos meilleurs collaborateurs, mais  
j'ignore totalement le motif de son arresta-  
tion et je ne sais si une intervention aura  
chance de succès.

En tout état de cause, si une interven-  
tion est possible, elle est absolument dési-  
rable.

Le Chef du Service Médical,

*Mis sur le bureau de M. le Directeur. L. Rivet*

*Ex m'a déjà posé la question et j'allais lui répondre  
négativement dans le sens que y n'avez indiqué ?*

*25/12 27-12-43*

*Quat*

18 S. N. C. F.  
Région du Nord  
28 DEC 1943  
Tél: TRU. 59-40

*24/12  
M. Vincent  
f. le résumé  
ni à m. ni à E.*

S.N.C.F.

Région du Nord

DR/N2/41  
D 1373

Monsieur le Chef de la  
Subdivision du Personnel EX.

V. Réf. EX.N.sp 4 A/1  
D 57059  
du 22 décembre 1943.

M. le Directeur ne voit pas  
la possibilité d'intervenir en  
faveur de M. le Docteur BARON.  
Il ne s'agit pas d'un agent et le  
service est assuré.

L'Ingénieur en chef,

*Vu M le S<sup>r</sup> Roux  
3/1/44*

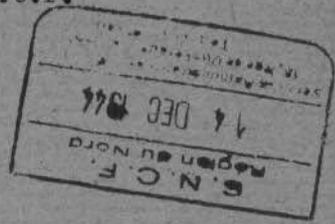
*J'ai rempli également  
M. Dubourg comme suit  
sa nomination en 22/12/43  
Clair  
3/1*

1873

ARR

9

Barras, Simon



Nom : BARRAS

Prénoms : Simon, Alfred

Grade à la S.N.C.F. : Cantonnier L.F.

Résidence de service : Calais

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 1<sup>er</sup> juillet 1937

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1908 à Loon-Plage

Domicile civil : 155, Boulevard Gambetta à Calais

Situation de famille : marié 2 enfants (1 fils 12 ans - 1 fille 8 ans).

Qualités professionnelles : *bonnes.*

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : un au 30<sup>e</sup> gragon à Metz - mobilisé d'Octobre 1939 au 5 décembre 1939 au 3<sup>me</sup> Génie à Arras. Néant

Affiliation politique (s'il y a lieu) : Néant

Date de l'arrestation : 3 juillet 1944

Motifs de l'arrestation : refus de travailler pour les allemands

Condamnation : n'a pas été condamné.

Date, tribunal, motif :

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

Lieu d'internement : Prison de Loos - s'est évadé le 31 août 1944 alors qu'il était emmené en camion vers la frontière Belge.

Nom du défenseur : *Après son service le 9 sept 1944*

*D. 1873*

**14 DEC 1944**

*S. C. P. ma substitution  
Le S. Directeur*

Signé : HÉBERT

PERSONNEL

M. BARRAS Simon

Monsieur PARADIS,  
 Chef de la Subdivision du Personnel et du Secrétariat V.B.

M. BARRAS Simon, cantonnier L.T. à Calais, s'est rendu, en fin Mai, à Les Boeufs par Comble (Somme) près de sa femme qui était évacuée dans cette commune.

Il y est tombé malade et a obtenu, à la date du 30 mai un repos de 30 jours. Il devait reprendre son service le 29 juin et s'est dirigé vers Calais par des moyens de fortune (camions, trains entre Arras et Lens puis à pied).

Il se trouvait le 3 juillet aux abords de St-Omer lorsqu'il fut arrêté par une formation allemande et réquisitionné pour travailler. Sur son refus, il fut envoyé à la prison de Loos.

Emmené le jeudi 31 août dans un camion, avec une trentaine de détenus, et dirigé vers la Belgique, il réussit à s'échapper lors du passage à la frontière. Il regagna alors Les Boeufs à pied, et vint se mettre le samedi 9 septembre à la disposition de M. de Villèle, Chef du 5<sup>me</sup> Arrondissement à Arras.

Celui-ci l'a invité à rejoindre Calais ce qui est impossible en ce moment et, dans ces conditions je demande à mon Collègue d'occuper l'intéressé à Lens, où un de ses beaux-frères peut l'héberger.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire régulariser l'absence de M. Barras qui s'est trouvé éloigné de son service du 29 juin au 8 septembre.

P. Le Chef d'Arrondissement

VB.N. sp. B<sup>2</sup>

16/10/44

Monsieur ADINE,

Je vous prie d'inviter l'intéressé à vous remettre une déclaration écrite concernant son absence du 29 juin au 8 septembre 1944 et de m'adresser cette déclaration à laquelle vous joindrez, en régularisation, la fiche individuelle et la notice de renseignements (cas des agents arrêtés par les Allemands)

Le Chef de la Subdivision du Personnel  
 et du Secrétariat V.B.  
 PARADIS

9 DEC 1944

Paris, le 8 décembre 1944. R.

VB.N. sp. B<sup>2</sup>

Service Administratif de la Direction  
 18 Rue de Valenciennes, Paris-X<sup>e</sup>  
 Tél: TRU. 3496

Copie à Monsieur le Chef des Services Administratifs,  
 - pour le tenir au courant.

Ci-joint notice et fiche en régularisation et explications écrites de l'intéressé.

Le Chef de la Subdivision du Personnel  
 et du Secrétariat V.B.

*Quay*

*reclamé  
VA*

Calais le 29 octobre 1944

Monsieur le chef de section Calais

voici mon absence du 29 juin 1944 au 8 septembre 1944  
et en prié du congé pour aller voir ma femme et mis leurs  
enfants réfugiés à Lesbœufs somme. j'ai été malade le Docteur  
de Comblès ma donné 15 jours de repos que j'étais  
pas encore guérie le Docteur ma encore donné 15 qu'il  
ma fait un moi de maladie a conti du 30 mai <sup>1944</sup> au 30 juin  
1944 le 29 juin je les repartire Calais mis que qu'il avé  
un bombardement et que les voie été coupé j'ai encore  
resté avec ma femme quatre jour le 3 juillet j'ai prise  
la route a pied pour Calais j'ai passer a Arras que  
je m'arrêta plus d'argent pour regagner Calais a l'ore a Arras  
il mon donné un bon sac de 200 km pour moi  
faire la route entre Harybrœuf et St Omier je me suis  
fait arrêté par les allemand que je n'ait pas voulu  
travailler il mon mis en camion avec d'autre camarade  
et nous sommes partie a la prison de Loos a l'ore deux  
jour avant que les allier arrivent a Lille il nous  
on mis en camion en plein nuit pour nous en me n'ait  
sur la Belgique a l'ore a la frontiers belge que les  
route encombré nous avons pu nous sauver d'aut la nuit  
a l'ore j'ai demandé une seul chose de revoir ma femme  
et mis leurs enfants qu'il me savés pas ou que j'étais  
que que je ne pourrais pas leur écrire j'ai resté quatre  
jour a voir ma famille et je suis partie le 8 septembre  
arras a l'ore Arras ma envoyer a Lille a Lille j'ai fait  
ma déclaration que voici que que Calais été pas

libérée j'ai demandé pour travailler à Lens vu que  
j'ai un beau frère qui le travaille aux dépôts de Lens  
alors j'ai logé avec lui et aussitôt que Calais a été prise  
je me suis mise en route et j'ai rejoint le premier  
jour pour me mettre à la disposition de mes chefs.

Monsieur le chef de section

Veuillez recevoir tout mes salutations

Votre dévouée

Barras Simon Contournier L<sup>T</sup> Calais

Remise à Calais le 17/11/40

Remise à Calais le 17/11/40

M. B.  
M. B.  
pour le commandant

REGION DU NORD

SERVICE DE LA VOIE ET  
DES BATIMENTS

5<sup>me</sup> liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prison ou camps (FRESNES, ROMAINVILLE, COMPIEGNE, DRANCY, etc) où ils avaient été incarcérés par les autorités d'occupation.

Noms et prénoms	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Date	
				de libération	de reprise de service
BARRAS Simon	cantonnier L.T.	457 <sup>o</sup> District S.E.S à CALAIS	prison de LOOS	31.8.1944 (s'est évadé)	9.9.1944

*ajouté sur les  
fiches de usages  
au SEP 12/12/44  
7*

Le Chef de la Subdivision du Personnel  
et du Secrétariat V.B.

PARADIS

D. 1873

DRR

Barucci, Paul

at  
P. 11

S.N.C.F.  
-----  
Région du NORD  
-----

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation  
-----



Nom : BERDOU  
Prénoms : Paul, André, René  
Grade à la S.N.C.F. : Conducteur principal  
Résidence de service : District de JEUMONT  
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 1.9.1934  
Date et lieu de naissance : 8 septembre 1912 à Amiens (Loiret)  
Domicile civil : rue de la gare à Recquignies (Nord)  
Situation de famille : marié 2 enfants (3 ans - 5 mois)  
Qualités professionnelles : Bonnes  
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : 1<sup>er</sup> contingent classe 1932 - 1<sup>er</sup> cl. lie escadron d'aviation lourde/campagne contre l'Allemagne 1939  
Affiliation politique (s'il y a lieu) : inconnue à notre connaissance  
Date de l'arrestation : 25 août 1944 vers 6h45 alors qu'il sortait de son domicile pour se rendre à son travail.  
Motifs de l'arrestation : Affilié au P.C. dans la commune de Recquignies (motifs inconnus)  
Condamnation : "  
Date, tribunal, motif : "  
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : "  
Lieu d'internement : dirigé sur Aubange.  
Nom du défenseur : "

S 1873

29 SEPT 1944

SCP no 107  
Le Directeur  
Signé: DEBARDIN

Région du Nord

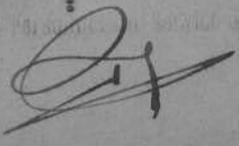
Service

17 NOV 1944  
 Service Administratif  
 18, Rue de Valenciennes  
 Tél. TR 11 20-40

... 4. ème liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps (PRESNIES, ROUSSEVILLE, COMPIEGNE, DRANCY, etc..) où ils avaient été incarcérés par les autorités d'occupation.

Noms et Prénoms	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Dates	
				de libération	de reprise de service
BARUCCI Paul	caoutchucier 1 <sup>er</sup> grad	District de Jeumont	"	30/8/1944	1.9.1944
	20 NOV 1944				
	S. 4873. JCP (S <sup>e</sup> des prisonniers) Directeur Signé: DUDOT				

Monsieur le chef des services Administratifs

16/11/44 

100/100

Paris, le 29 septembre 1944

Monsieur le chef des services  
Administratifs

29 SEPT 1944

DR/N2/67-D-1873

M. Paradis

A = d'accord,

puisque il s'agit  
d'une rafle générale.

L'Ingénieur en Chef

Signé: OUDOT

ORC

Oct. 1873

Baton, Raymond.

Von Allinghaus

Baton

Rogant (Cristo)

Tilman





27 NOV 1942

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.

DR/N.2/41 Suite à ~~ux~~ fiches de renseignements con-  
cernant :  
Libération d'es- ALLINQUANT, Adolphe, Facteur mixte,  
gents incarcérés BATON, Raymond -d°-  
par les Alle- RIGAULT, André, Chef de manoeuvres Ppal  
mands. TERNARD, Maximilien, Homme d'équipe  
de Clermont,

que je vous ai adressées le 2 Novembre 1942.

Ces agents, incarcérés par les autorités  
d'occupation depuis le 26/10/42, ont été libé-  
rés le 9 Novembre 1942 et ont repris leur ser-  
vice le 10 Novembre 1942.

/Le Directeur,

Signé : Oudot

(SKK)

D. 1873

Baudchon Joseph.

Von Schacht-Talut

S.N.C.F.  
 Région Nord  
 ---  
 Traction  
 4ème Arrondt  
 ---

Renseignements à fournir  
 en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
 par les autorités d'occupation.

NOM . . . . . : BAUDCHON  
 Prénoms . . . . . : Joseph  
 Grade à la S.N.C.F. . . . . : SCBRO AJ  
 Résidence de Service . . . . . : AULNOYE  
 Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : 3/4/29  
 Date et lieu de naissance . . . . . : 25.I.07 à BOUSISS (Nord)  
 Domicile civil . . . . . : 22, rue Louis Blanc à AULNOYE  
 Situation de famille . . . . . : Marié - 1 enfant (13 ans - H)  
 Qualités professionnelles . . . . . : Bonnes  
 Services militaires . . . . . : { 10.5.27 { Service militaire dans  
 (grade, campagne, citations le flotte  
 blessures) . . . . . : { 10.II.28  
 Affiliation politique (s'il y a lieu) . . . . . : { Inconnue  
 Date de l'arrestation . . . . . : 24.4.44  
 Motif de l'arrestation . . . . . : { A quitté son travail prématurément  
 le 23.4.44  
 Condamnation . . . . . : { *Indisputable* E.B.D.  
 Date, tribunal, motif . . . . . : {  
 Eléments de toute nature suscep- {  
 tibles de justifier un recours en {  
 grâce . . . . . : {  
 Lieu d'internement . . . . . : { Maison d'arrêt de Valenciennes.  
 Nom du défenseur . . . . . :

*S. 1873*

*J.P. L...*  
*Né Directeur*

*Signé: QUDDOT*

**S.N.C.F. - NORD TRACTION**  
- 1 MAI 1944  
Subdivision du Personnel

Région Nord  
Traction  
4ème Arrondissement

Monsieur le Chef de dépôt

A. 24 Bis L/524

TERGNIER - HIRSON  
LAON - COMPIEGNE  
BUSIGNY

SANCTIONS PRISES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES -

Je vous donne ci-dessous copie d'une lettre du 26.4.44 du dépôt d'AULNOYE :

- " Le 24 courant, les services de surveillance allemands ayant le contrôle de présence des agents ont constaté 13 heures d'irrégularité à leur travail de :
- " - BAUDCHON Joseph SCERO
- " - CARRERET Paul OAJ
- " - DELBARTE J. Bre AIOAJ

" après les avoir recherchés, ils les ont appréhendés et leur ont infligé 3 jours de prison pour les journées des 24, 25 et 26 avril."

Ces 3 agents, qui avaient assuré le service le 23/4, étaient d'après de leur travail vers 9h.30. Les agents du service de surveillance allemands se sont aperçus de cette absence et ont procédé le 24/4/44 à l'arrestation au dépôt des intéressés au cours de leur service 6/14.

BAUDCHON, CARRERET et DELBARTE ont été emmenés à la prison de Valenciennes pour purger leur peine.

Le Service de surveillance allemand, par un de ses agents, leur dit que c'est la méthode qu'ils emploieront pour les retardataires.

S.N.C.F.  
Région du Nord  
- 9 MAI 1944  
Services / ...  
N. Rue de ...  
Téléphone ...

*Paulmis à Monsieur Baudot  
Pour le tenir au courant  
Ci joint, notice de renseignements  
les concernant. A ce jour la libération  
de ces agents n'a pas encore été  
annoncée.*

*durant la  
libération 27/4/44*

COPIE à Monsieur le Chef du Service  
du Matériel & de la Traction  
(Subdivision du Personnel)  
à LA CHAPELLE

L'Ingénieur de la Traction  
Chef du 4ème Arrondissement,

pour le tenir au courant.  
Ce jour à 17 heures, ces 3 agents ne se sont pas encore présentés au dépôt pour reprendre leur travail. Je demande au dépôt d'AULNOYE de me tenir au courant de l'évolution de cette affaire et vous remercier.

L'Ingénieur de la Traction  
Chef du 4ème Arrondissement,

*Jayou*

*4 mai  
L. Warty*

S. N. C. F. LA CHAPELLE, le 17 MAI 1944 SC

Région du Nord  
Matériel et Traction  
Subd. du Personnel

S. N. C. F.  
Région  
19 MAI 1944

A.3 N° 9220

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs à PARIS

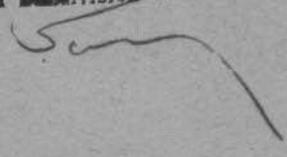
transmission du  
8.5.44

BAUDCHON Joseph, S/Chef de brigade d'ouvriers  
à Aulnoye (Ton)  
TARTERET Paul, ouvrier  
DELSART Jean-Bte, aide-ouvrier cfé d°  
Incarcérés par les autorités allemandes le  
24.4.44 -

Les intéressés libérés le 4 Mai ont  
repris leur service le 5 Mai 1944.

Leurs explications écrites vous  
parviendront ultérieurement.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel



19 mai  
invariant

DR/NE/41  
D N° 1873



25 MAI 1944

Libération d'agents  
incarcérés par les  
Allemands

Monsieur le Directeur du Service  
central du Personnel

Suite aux fiches de renseignements  
concernant :

MM. BAUDCHON, Joseph, S/Chef de Brigade  
d'ouvriers  
TARTERET Paul, Ouvrier  
et DELSART Jean-Baptiste, aide-ouvrier  
confirmé d'AULNOYE

que je vous ai adressés le 11 Mai 1944.

Ces agents incarcérés par les Auto-  
rités d'occupation depuis le 24 Avril  
1944 ont été libérés le 4 Mai 1944 et  
ont repris leur service le 5 Mai 1944.

Le Directeur,

Signé: GUDOT



REGION NORD

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

SERVICE PROTECTION

7 P 1

O/W 47966. — 1-43. — Delmas, Bx. — 56352.

Nom, prénom, M. TARTERET Paul

N° Caisse de Ret.

Grade, Etablissement, Arrond<sup>is</sup>

O/W -Dt MOYE 4<sup>e</sup> TRA

1

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

Le 20/4/44 vous avez été arrêté par les automobiles  
occupantes qui vous ont incarcéré à la prison de  
VALMONTAIGNEY jusqu'au 22/4/44 au raison de ce que la  
veille vous étiez absent de votre poste à l'équipe du  
wagon de secours, période du 8/4.

Donner les explications concises sur ces faits.

MOYE, le 21/4/44

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Date et signature du Chef d'Établissement

2

RÉPONSE DE L'AGENT

J'ai commencé mon service le 23-4-44  
au relevage d'une machine à la cabine 3  
je me suis absenté pour prendre une  
confirmation après avoir mangé et dans  
l'intervalle une alerte de sonner qui  
à durée jusqu'à 13h45 étant éloigné  
de mon lieu de travail d'une assez  
longue distance je n'ai pas pu  
regagner mon lieu de travail avant  
14h

Date et signature de l'agent

3



REGION NORD

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

SERVICE Traction  
7 P 1

O/W 47966. — 1-43. — Delmas, Bx. — 50352

Nom, prénom, M.

BAUDCHON Joseph

N° Caisse de Ret.

Grade, Etablissement, Arrond<sup>t</sup>

SCHERO - Dt AUYE

4<sup>e</sup> TRA

1

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE.

Le 24/4/44 vous avez été amené par les autorités occupantes qui vous ont incarcéré à la prison de VALENOIENNES jusqu'au 4 Mai 1944 en raison de ce que la veille vous étiez absent de votre poste à l'équipe du wagon de secours, période du 6/14.

Pourriez vous expliquer ces faits.

AUYE, le 5/5/44

LE CHEF DE DEPOT PPAL

Date et signature du Chef d'Etablissement

2

RÉPONSE DE L'AGENT

J'ai commencé mon service à 6<sup>h</sup> du matin le 24/4/44. Vers 9<sup>h</sup>45 je suis parti du lieu de relèvement pour me rendre en gare pour avertir le chef de dépôt que le langage de la Mre A G était cassé, mais je n'ai pas vu le chef et environ une demi heure plus tard mon avertissement était donné qui a duré jusqu'à 11<sup>h</sup> mais le quart je n'ai pas retourné sur les lieux de relèvement étant donné le peu de temps qui restait à faire.

Date et signature de l'agent

Faudchay

3



REGION NORD  
SERVICE TRACTION

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

7 P 1

O/W 47966. — 1-43. — Delmas, Bx. — 86332

Nom, prénom, M. DELBART Jean Baptiste  
N° Caisse de Ret.

Grade, Etablissement, Arrond<sup>t</sup> ALCAJ - Dt ORA - 4<sup>e</sup> TR.

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

Le 24/4/44 vous avez été emmené par les autorités occupantes qui vous ont incarcéré à la prison de VALENCIENNES jusqu'au 4 Mai 1944 en raison de ce que la veille vous étiez absent de votre poste à l'équipe du wagon de secours, période du 6/14.

Pourrir vos explications écrites sur ces faits.

AULNOYE, le 5/5/44

LE CHEF DE DEPOT PPAI

*[Signature]*

Date et signature du Chef d'Etablissement

REPONSE DE L'AGENT

*je me trouvais absent à ma période  
du 24 le dimanche m'étant trouvé  
malade m'est un peu de repos  
subit l'attaque je reprenais normalement  
mon service.*

Date et signature de l'agent

*5/5/44*

*[Signature]*

LA CHAPELLE, le 12 JUIN 1944 GT

Région du NORD  
Matériel et Traction  
Subd<sup>re</sup> du Personnel

S. N. C.  
Région du Nord  
13 JUIN 1944

A3 n° 4467

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs, à PARIS

*Arde et  
donner au  
subd<sup>re</sup> du personnel*



BAUDCHON Joseph, sous-chef de brig.d'ouv.  
TARTERET Paul, ouvrier  
DELSART Jean-Baptiste, aide-ouvrier  
confirmé à Aulnoye (Ton)  
Incarcérés par les autorités allemandes  
le 24.4. 1944.

Suite à ma lettre A3 9220 du 17  
Mai dernier.

Je vous adresse ci-joint les expli-  
cations écrites des intéressés et vous  
informe que M. le Chef du Service, a  
décidé de leur infliger un blâme avec  
inscription au dossier pour sanctionner  
leur absence irrégulière.

*ou*

**L'Ingénieur Principal**  
Chef de la Subdivision du Personnel

*13.6.  
la mention  
un Dupuis*

1873.

Dec

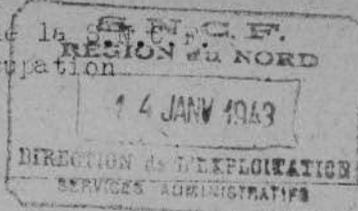
Baudouin, René.

L. L. L.

S.N.C.F.

Région d

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation



du NORD

NOM : .....

**BAUDOUX**

Prénoms .....

Grade à la S.N.C.F. ....

**Baré, Emile, Georges,**

Résidence de service .....

**Auxiliaire aide-ouvrier**

Date d'entrée à la S.N.C.F. ....

**La Chapelle - atelier de Machines  
(détaché à la D.R. BREME)  
9 Juin 1942**

Date et lieu de naissance .....

Domicile civil .....

**30 Mai 1920 à CUGNY (Aisne)**

Situation de famille .....

**1 boulevard Ornano à Paris (18e)**

Qualités professionnelles .....

**Célibataire**

Services militaires  
(grade, campagnes, citations,  
blessures) .....

**Néant**

Affiliation politique (s'il y a lieu) .....

**-d°-**

Date de l'arrestation .....

Motif de l'arrestation .....

**Vers le 14.H.1942**

Condamnation .....

<p>aurait utilisé l'encre sympathique sur une lettre à ses parents</p>	<p>} Renseignements donnés par un de ses camarades travaillant avec lui.</p>

Condamnation, motif .....

Éléments de toute nature susceptibles  
de justifier un recours en  
grâce .....

**Tribunal de BREME**

Lieu d'internement .....

Nom du défenseur .....

14 JAN 1943

*Secr. de Division  
Le Directeur*  
Signé: CAMBOURNAC

*À repris son service  
à la D.R. le 2 Juin 1943*

S.N.C.F.

G.

Région du Nord

S.N.C.F. Le 31 DEC. 1942

30 DEC 1942

DR/N.1/41

Agent incarcéré par les allemands

Monsieur le Chef de la Subdivision du Personnel M.T.-

V/lettre SCP<sup>2</sup> n° 831 du 23 Déc. 1942

A la suite de l'incarcération de l'auxiliaire aide-ouvrier BAUDOUX René, de LA CHAPELLE, détaché en Allemagne, il y a lieu de faire établir en triple exemplaire les notices prévues par la lettre P. 5329 - lère Division-du 15 Mai 1941 du S.C.P. et de me les adresser.

Le Chef des Services Administratifs,

*Cludon*

*En retour à l'attention de Chef des Services Administratifs à Paris avec les fiches de renseignements et chemins demandés*

*13 jours  
en retard*

L'Anieur Principal

Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F. REGION DU NORD  
17 JANV 1943  
DIRECTION de L'EXPLOITATION SERVICES ADMINISTRATIFS

A.C.F.

Region du Nord

REGION du NORD

30 DEC 1942

DR/N.1/41

10 DEC 1942

Agent incarcéré par les allemands Monsieur le Chef de la Subdivision du Personnel M.T.-

V/lettre SCP n° 831 du 29 Déc. 1942

A la suite de l'incarcération de l'auxiliaire aide-ouvrier BAUDOIX René, de LA CHAPELLE, détaché en Allemagne, il y a lieu de faire établir en triple exemplaire les notices prévues par la lettre P. 5329 - 1ère Division-du 15 Mai 1941 du S.C.P. et de me les adresser.

Le Chef des Services Administratifs,

Signé: Oudot

*Soigné chez M. Blanche (détachement en Allemagne)*

Oct. 1873

See

Bailey, Florent  
(Von Sdauze)

1  
9

S.N.C.F.  
Région Nord

Traction  
4ème Arrondissement

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation.

NOM : BAULOX  
 Prénoms : Florent  
 Grade à la S.N.C.F. : Manoeuvre  
 Résidence de Service : LACH T<sup>on</sup>  
 Date d'entrée à la S.N.C.F. : 25.1.37  
 Date et lieu de naissance : 30.6.10 à ST-MAND-les-AUX (Nord)  
 Domicile civil : MAISON DELCAMPE CHERET (Aisne)  
 S. de famille : Marié - 2 P 30.7.34 - 14.8.39  
 Qualités professionnelles : Très bonnes  
 Services militaires :  
 (grade, campagnes, citations, blessures) :  
 25.10.31 ) 330 RT d'Aviation  
 15.10.32 )  
 2.10.39 ) Mobilisé  
 1.8.40 )  
 Affiliation politique (si il y a lieu) : Nous n'en connaissons pas  
 Date de libération : 11.5.44  
 Motif de libération : Vol commis le 10.5.44 en gare de Leen dans un wagon de l'armée allemande.  
 Condamnation :  
 Date, tribunal, motif :  
 Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :  
 Lieu d'internement :  
 Nom du défendeur :

Revenu en France  
le 5.5.45.

D. 1873

- 1 JUIN 1944

J. C. P. au nom  
de Soucieux

LEMAN

doit reprendre son service le  
28.5.45

Tribunal de la Feldkommandantur 802

St. L. n° 243/44

Traduction

au Chef de dépôt

de la S. N. C. M., Région Nord

Dépôt de LEON

Leon, le 9 Juin 1944 JL

suite à votre lettre du 26.5.  
44, nous vous faisons connaître que  
les nommés BAULOY et EDANGE ont été  
condamnés chacun à 10 mois de pris-  
son parce qu'ils avaient volé 3 sacs  
de flocons de savon d'un poids total  
de 150 kgs dans un wagon de marchan-  
dises le 12.5.44.

Il ne peut être délivré de co-  
pie de jugement.

signé : illisible

Pour traduction conforme  
L'Interprète : HILL

*ZRM 1667*

TRACTION TR 551

DÉPÔT

de *Dépôt d'Hirson*

ARRONDISSEMENT

Registre du Commerce  
Seine N° 52.298

**NOTE** à épingle au bulletin de traction  
de tout train

parti en retard pour ATTENTE de la MACHINE

N° du train 4345

Date 6 mars 1937

N° de la machine FOFO

Heure de mise à disposition  
de la gare. } 2h04

Heure de prise en charge 2h07

Explication du retard 1h05

Le train 4345 a quitté la gare d'Hirson avec  
1h05 de retard par suite de manque de machine  
Decapod dans le dépôt.

La machine FOFO avait assuré le train 4304 du  
5 mars et est arrivée au grill de rentrées à 0h15.  
Nettoyage du feu, graissage et virage.

Pas de machine Decapod en réserve.

A Hirson, le 8 mars 1937 193

Le Chef de dépôt, Ppal

Lille, Imp. L. Danel. — Mod. no 2000 — 1000 10.000

S. N. C. F. La Chapelle, le

18 JUIL 1944

RC

Région du NORD

Matériel et Traction

Subd<sup>ca</sup> du Personnel

A.S. N° 9804

S. N. C. F.  
Région du Nord  
19 JUIL 1944  
Services Adm.  
16, Rue d'Alsace

MR : Ten du 27.5.  
1944

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs

PARIS

BAULOY Florent et EDANGE Daniel MV à LAON (Ten)  
INCARCERES PAR LES AUTORITES ALLEMANDES le 10.5.44

1  
PIÈCES  
JOINTES

Je vous adresse ci-joint copie de la traduction de la lettre du Tribunal de la Feldkommandantur 602 de Laon relative à cette affaire.

J'attends la libération des intéressés pour examiner la suite administrative à donner, le dépôt de Laon n'ayant pu obtenir les explications écrites de ces 2 agents.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F.  
Région du Nord

Le

G.

DR/N2/41  
D. 1573

24 JUIL 1944

Agents incarcérés par  
les allemands

Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel  
(Service des prisonniers)

Suite à mes transmissions du 1er juin 1944 con-  
cernant les manoeuvres BAULOY Florent et EDANGE Daniel  
de LAIN.

Les intéressés ont été condamnés chacun à 10 mois  
de prison pour vol de 3 sacs de flocons de savon d'un  
poids total de 150kg dans un wagon de marchandises le  
10 mai 1944.

Le Directeur,

Signé: LEMAIRE

10 AVR 1945  
Services Administratifs  
18, Rue de ...  
Tél. ...

En retour à M. le Chef  
des Services Administratifs à Paris

En l'informant que son montant de 26.510 fut  
représentant le montant de l'allocation mensuelle égale au  
3/4 de la rémunération de son mari avec rattrapage du  
10.5.1944 lui a été accordé le 29.3.1945.

La Chapelle le  
Inspecteur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

9 AVR 1945

Proposition de classement  
10/4/45

7

S.N.C.F. Région du Nord		MATÉRIEL & TRACTION	
RÉGION DU NORD		31 MARS 1945	30 MARS 1945
DIRECTION DE L'EXPLOITATION		ENTRÉE N° 2131 E	3 AVR. 1945
SERVICES ADMINISTRATIFS		DOSSIER N°	

*Strempe 41-D 18/3*  
*Communié à M. le Chef de Service MT*

*Pour examen et suite à donner d'urgence*

Ingénieur en Chef  
*Quas*

31 MARS 1945

BALLOY

27 MARS 1945 26 MARS 1945

Laon le 26 Mars 1945

~~P. Dujardin~~  
M. Minon

regio.  
28 MARS 1945  
Services Administratifs le Directeur  
18, Rue de Dunkerque Paris-X  
Tél: 741 39-40

Monsieur le Directeur

Excuser moi si je prend <sup>à votre</sup> ~~la~~ liberté de vous écrire, mais voilà.

Mon mari - Paulay Florent, manoeuvre au dépôt de Laon est déporté depuis Mai 1944, j'ai 2 enfants, et je n'ai que l'allocation militaire pour vivre, je ne suis pas bien portante pour pouvoir travailler

J'ai reçu une convocation du dépôt comme quoi je devais toucher les 3/4 du salaire de mon mari, voilà plus de 2 mois, je n'ai encore rien touché.

Ayant besoin d'argent, auriez-vous l'amabilité Monsieur le Directeur de bien vouloir faire le nécessaire auprès de Monsieur le Chef de Depot de Laon, pour me faire avancer

si possible un acompte je vous  
en serai bien reconnaissante

Avec tous mes remerciements  
veuillez accepter Monsieur le Directeur  
mes sinceres salutations

51

Mme Bauley

Cité de Montreuil

St Laurent Aisne

No

St-Jentia

No 5, 1944 GB



MATERIEL DE TRACTION

22 MAI 1944

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(Subdivision du Personnel)  
à LA CHAPELLE

L. 24 Bis A.

*à la  
main  
mante*

AGENTS INCARCERES PAR LES AUTO-  
RITES ALLEMANDES.-

Re  
30 MAI  
Genève  
16.94

Conformément à votre lettre  
S.P.D. 7999 du 12.3.44, je vous  
adresse, ci-jointe, la fiche de  
renseignements établie en 4 exem-  
plaires ainsi que la fiche car-  
tonnée en 2 exemplaires avec son  
carbone sur pelure pour les  
manoeuvres BAULOY Florent et  
EDANGE Daniel, du dépôt de Lyon,  
incarcérés le 10.5.44 par les  
autorités allemandes pour vol.

8

L'Ingénieur de la Traction  
Chef du 4ème Arrondissement,

*Transmis à  
Monsieur Sadot  
pour le tenir au courant  
Ci-joint notius de tout signalement  
les concernant.  
J'apprends par ailleurs, que les intéressés ont été condamnés à 10 mois de prison  
par le Tribunal allemand. J'espère que leur espérance de vie est  
vous, veuillez au courant  
de la sanction admise, laquelle  
qui sera notifiée à leur égard.*

27 MAI 1944

OCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du NORD

SERVICES  
ÉLECTRIQUES

N° de transmission .....

Dépêche série ..... N°  
Le ..... 19 ..... — Heure de dépôt ..... h. .... m.

GARE EXPÉDITRICE

GARE DESTINATAIRE

M<sup>r</sup> .....

à M<sup>r</sup> .....

*Marquentin*  
S 1603 | S 1609

*1109*

N° de réception .....

20/W 49883-3.43 - Marché 105. Lot 1.  
Imp. L. Danel — Mod. E 488.

Reçue de .....

Expédiée à .....

à ..... h. .... m.

à ..... h. .... m.

C.N.C.F.  
Région du Nord  
Fraction  
---

**MI** sur liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps (Frennes, Romainville, Compiègne, Drancy, etc...) où ils avaient été incarcérés par les autorités allemandes

Nom - Pr-nom	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Dates	
				de libération	de reprise de service
BAULOY Florent	AV	Dépôt de LAON	WOLFEN- BUTTEL	retré en France le 5.5.45	repris en compte le 6.5.45 - doit repren- dre son service le 23.5.45

avis de SCP (double) le 20/6/45

7

D 1873

DR<sup>2</sup>

BAUP      Isidac

52 COPIE pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction  
Ci-joint fiches de renseignement d'usage.

/ Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Dravy*

EX.N.GP.4 A/1  
D.46.299

Arrestation par  
les Autorités  
allemandes



13 NOV 1942

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.

L'Aiguilleur de 2ème classe BAUF,  
Isidore, d'ERMONT-BAUBONNE est absent  
irrégulièrement de son service depuis  
le 26 Octobre 1942 du fait de son arres-  
tation par les Autorités allemandes  
pour tentative de pénétration en zone  
côtière sans permis de séjour.

Prière de lui supprimer ses appoin-  
tements à compter du 26 Octobre 1942 et  
de lui faire adresser à la Frison de  
MONT-de-MARSAN ainsi qu'il le demande,  
le montant de sa solde pour la période  
du 1er au 25 Octobre 1942 inclus.

Signé: DELANNOY

14-11

*Dravy*

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

S.N.C.F. RÉGION du NORD 17 NOV 1942 DIRECTION des SERVICES

NOM : . . . . . : BAUP

Prénoms . . . . . : Isidore, Baptiste

Grade à La S.N.C.F. . . . . : Aiguilleur de 2ème classe

Résidence de service . . . . . : Ermont-Eaubonne

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : 21.9.1923

Date et lieu de naissance . . . . . : 23.3.1895

Domicile civil . . . . . : 8 rue des Lionnettes à Samois (Veto)

Situation de famille . . . . . : Marié : 2 enfants M 3.1.26 - M. 28.4.31

Qualités professionnelles . . . . . : M.I depuis 1938

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) . . . . . : appelé le 19.12.14 au 2ème génie démobilisé le 15.9.19 avec le grade de caporal.

Affiliation politique (s'il y a lieu) {

Date de l'arrestation . . . . . : n'est pas connue à ce jour

Motifs de l'arrestation . . . . . : Tentative de franchissement de la zone côtière interdite sans laissez-passer (l'agent était en congé régulier du 20 au 25 Octobre 1942 inclus)

Condamnation . . . . . : 2 mois de prison

Date, tribunal, motif {

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce {

Lieu d'internement . . . . . : Prison de Mont-de-Marsan

Nom du défenseur . . . . . :

D 1873. 17 NOV 1942

SEP... Directeur

Signé : CAMBOURNAC

(25 ex.)

3 COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction

/ Le Chef de la Subdivision du Personnel  
*Wray*



- 7 JAN 1943

SI.E.G.P. 44/1  
D 46.299

Incarcération par les  
Autorités allemandes

Monsieur le Chef de l'arrondissement  
de l'Exploitation de PARIS-NORD

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus

L'aiguilleur de 2<sup>ème</sup> classe BAUP Isidore,  
d'ERROUEN-BAUBONNE qui a pris la décision de se  
rendre en sons libre sans laissez-passer et a  
été du fait de sa situation irrégulière condam-  
né par les autorités allemandes à 2 mois de  
prison, s'est mis par sa faute dans l'impossibi-  
lité d'assurer son service pendant la période  
du 26 Octobre 1942 au 17 Décembre 1942 inclus.

*8 Jan  
Lumery*

Je vous prie de lui infliger pour ce motif  
un blâme avec inscription au dossier et de  
s'adresser la formule U 176 après élargement.

Signé: DEBLANNOY

*11/1/43  
57  
a été libéré le 17 Dec  
et a repris le 10/1/43  
7*

S.N.C.F.

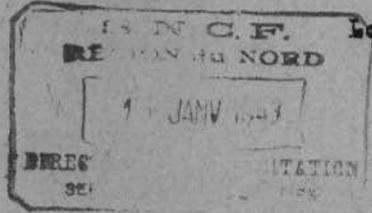
Région du Nord

Le Directeur  
de  
l'Exploitation

DR/N 2741

Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands

11 JAN 1943



Monsieur le Directeur du Service  
Central P.

Suite à la fiche de renseignements

concernant L'ajillien de vol Baup  
Jadore d'Amout, Laubonne

que je vous ai adressée le 17 Novembre 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités  
d'occupation <sup>et absent de son</sup> ~~depuis~~ <sup>service</sup> depuis le 26-10-1942

a été libéré le 17 Décembre 1942 et a re-  
pris son service 18 Décembre 1942

Le Directeur de l'Exploitation,

Mme : Cudot

Oct. 1873

Done

1 Bayart, Albert

Vou Hedone Wallart et Paddy, Judd et Paul

~~att~~  
h  
Penny with  
etc  
)

S.N.C.F.  
-----  
Région du NORD  
-----

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

S. N. C. F.  
Région du Nord  
26 SEPT 1944  
Services militaires et civils  
Bureau des Dossiers  
T. P. 1001 B. 10

Nom : BAYLE  
Prénoms : Albert J. b te  
Grade à la S.N.C.F. : Chef de canton  
Résidence de service : Hazebrouck  
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 17 juin 1929  
Date et lieu de naissance : 21 septembre 1902 A Steenwerck (Nord)  
Domicile civil : 16, Rue de l'Industrie à Hazebrouck  
Situation de famille : marié 5 enfants: 10, 9, 5 ans  
Qualités professionnelles : bonnes  
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) {  
Affiliation politique (s'il y a lieu) {  
Date de l'arrestation : 18 août 1944  
Motifs de l'arrestation { suite à un acte de sabotage survenu dans la nuit du 17 au 18/8 entre les gares d'Abbinghem et Hazebrouck  
Condamnation :  
Date, tribunal, motif {  
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce {  
Lieu d'internement au moment de l'arrestation : Lille C.F. 4.  
Nom du défenseur : *Naustahon*

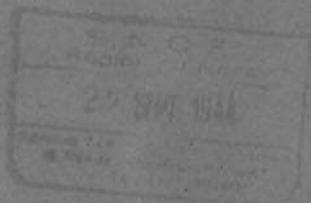
*Ch. 1173*

26 SEPT 1944

Signé: OUDOT

*SEP au Dir  
Le Directeur*

*Taken to 2/9/44  
Rueperton to 7/9/44  
Arriv SEP to 10/11/44  
Note collective chez  
M. M. Muller*



26 SEPT 1944

DR/NL/47 - D 7873

M. Paradis

Le motif de l'arrestation est inconnu.  
Nous devons nous en tenir pour le moment à  
une allocation mensuelle réduite aux  $\frac{3}{4}$  de  
la Rémunération. Nous allons recevoir incessamment des S. C. P. des instructions  
complémentaires modifiant le barème Fatalet.

Signé: OUDOT